



GPM Assurances SA

Rapport sur la solvabilité et la condition financière

Exercice 2023

Présenté au Comité d'audit et des risques le 19/03/2024, à présenter au Directoire le 21/03/2024 et à faire approuver par le Conseil de surveillance le 28/03/2024

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de l'organisme GPM Assurances SA, ci-après aussi nommée « la Société » ou « GPM Assurances ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Synthèse du rapport.....	5
A. Activité et résultats.....	7
A.1. Activité.....	7
A.1.1. Présentation générale.....	7
A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité.....	7
A.1.3. Autres opérations importantes.....	8
A.2. Résultats de souscription.....	8
A.2.1. Résultat technique non-vie.....	8
A.2.2. Résultat technique vie.....	9
A.2.3. Résultat technique global.....	12
A.3. Résultats des investissements.....	13
A.3.1. Le produit net global des placements.....	13
A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres.....	14
A.3.3. Investissements de titrisation.....	14
A.4. Résultats des autres activités.....	14
A.5. Autres informations.....	15
B. Système de gouvernance.....	16
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	16
B.1.1. Organisation générale.....	16
B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence.....	16
B.1.3. Rémunérations.....	16
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	17
B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué.....	17
B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes des personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué.....	17
B.3. Système de gestion des risques.....	18
B.3.1. Description du système de gestion des risques.....	18
B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques.....	18
B.4. Processus d'évaluation interne des risques.....	21
B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA.....	21
B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise.....	23
B.5. Système de contrôle interne.....	23
B.6. Fonction d'audit interne.....	24
B.6.1. Principes généraux.....	24
B.6.2. Charte d'audit interne.....	24
B.7. Fonction actuarielle.....	25
B.8. Sous-traitance.....	26

B.8.1.	Définition	26
B.8.2.	Politique de sous-traitance	26
B.8.3.	Activités importantes ou critiques sous-traités	26
B.9.	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	26
B.10.	Autres informations	26
C.	Profil de risque	27
C.1.	Risque de souscription	27
C.1.1.	Nature du risque	27
C.1.2.	Evaluation du risque	30
C.1.3.	Plan de maîtrise et de suivi	30
C.1.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective	31
C.2.	Risque de marché	32
C.2.1.	Nature du risque	32
C.2.2.	Evaluation du risque	33
C.2.3.	Principe de la personne prudente	33
C.2.4.	Plan de maîtrise et de suivi	34
C.2.5.	Tests de sensibilité avec vision prospective	35
	L'ORSA permet de réaliser quatre tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs.	
		35
C.3.	Risque de contrepartie	37
C.3.1.	Nature du risque	37
C.3.2.	Evaluation du risque	37
C.3.3.	Plan de maîtrise et de suivi	38
C.3.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective	38
C.4.	Risque de liquidité	38
C.4.1.	Nature du risque	38
C.4.2.	Evaluation du risque	39
C.4.3.	Bénéfice attendu inclus dans les primes futures	39
C.4.4.	Plan de maîtrise et de suivi	39
C.4.5.	Tests de sensibilité avec vision prospective	39
C.5.	Risque opérationnel	40
C.5.1.	Nature du risque	40
C.5.2.	Evaluation du risque	40
C.5.3.	Plan de maîtrise et de suivi	41
C.5.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective	42
C.6.	Autres risques importants	42
C.7.	Autres informations	44
D.	Valorisation à des fins de solvabilité	45
D.1.	Actifs	45
D.1.1.	État des actifs	45

D.1.2.	Méthodologie et hypothèses de projections	46
D.1.3.	Impôts différés	46
D.2.	Provisions techniques	46
D.2.1.	Référentiel retenu	46
D.2.2.	Inventaire des provisions techniques	47
D.2.3.	Définition de la frontière des contrats	47
D.2.4.	Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II	48
D.2.5.	Niveau d'incertitudes	49
D.3.	Autres passifs	50
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	50
D.5.	Autres informations	50
E.	Gestion du capital	51
E.1.	Fonds propres	51
E.1.1.	Fonds propres actuels	51
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	52
E.2.1.	Détail du calcul du SCR	52
E.2.2.	Présentation du MCR	53
E.2.3.	Solvabilité de GPM Assurances SA	53
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	53
E.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	53
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	53
E.6.	Autres informations	53
F.	Annexes – QRT et liste des actifs	54
F.1.	S.02.01.01 - Bilan	54
F.2.	S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie	56
F.3.	S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie	57
F.4.	S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé	58
F.5.	S.17.01.01 – Provisions non-vie	59
F.6.	S.23.01.01 – Fonds propres	60
F.7.	S.25.01.01 - SCR	61
F.8.	S.28.02.01 – MCR	62

Synthèse du rapport

➤ **Activité**

GPM Assurances SA (ou GPMA) a poursuivi la maîtrise de la collecte de son fonds en euros, au travers du renforcement des UC, ainsi que le transfert des contrats vers des PER (qu'elle ne commercialise pas) au travers de sa structure de courtage GPM Gestion Privée.

A ce titre, la coordination avec le réseau interne de conseillers en gestion de patrimoine permet à GPM Assurances SA de s'inscrire au cœur de la stratégie du Groupe de disposer d'une offre de protection globale et complète en matière de patrimoine professionnel et de patrimoine privé.

Allianz Global Investors gère sous forme de mandat diversifié la gestion obligataire, la gestion actions et autres actifs (hors UC et immobilier). La démarche ESG se poursuit au travers de cette gestion centralisée offrant un meilleur pilotage des actifs. Cette démarche se prolonge dans le cadre d'une stratégie d'échanges plus globaux avec le Groupe Allianz.

Depuis 2023, conformément à la stratégie voulue par Groupe Pasteur Mutualité, GPMA participe à la création d'une branche Real Estate Immobilier Santé au sein du Groupe qui est axée sur une politique d'investissement responsable, concrète et citoyenne ancrée dans l'ADN Santé du Groupe. A ce titre, GPMA fait profiter de la Villa M à tous les assurés en investissant dans les SCI (fonds Euros, REPAG), permettant ainsi de relancer les fonds en euros en choisissant l'actif général comme support d'investissement. GPM Assurances SA a ainsi participé à l'acquisition des 2 nouveaux lieux de vie dédiés à la santé et a fait l'acquisition de 30% des parts de la SCI ImmoVilla M.

GPMA participe ainsi à la constitution d'un modèle d'investissement responsable innovant de type private equity mutualiste axé sur la valeur santé, en réponse aux limites des fonds ESG traditionnels.

➤ **Résultats**

Le résultat net est en augmentation de 10% par rapport à l'an dernier pour s'établir à 4 772 k€. Le résultat technique vie est largement positif à hauteur de 4 179 k€, alimenté par les produits financiers restant acquis à la compagnie, depuis l'origine au titre des contrats REPAG, mais également au titre des contrats Altiscore. Le résultat financier global est en baisse de 13%. Le résultat financier des fonds propres (compte non technique) est de 1 199 k€. Le résultat technique non-vie s'améliore fortement et redevient positif : + 1 133 k€ (contre un déficit de -689 k€ en 2022). Ce sont les principales composantes du résultat net qui s'élève à 4 772 k€ (contre 4 317 k€ en 2022).

➤ **Système de gouvernance**

GPM Assurances SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Au 31 décembre 2023 :

- ses trois dirigeants effectifs sont les membres du Directoire ;
- son Conseil de surveillance est composé de 11 membres.

En application de l'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la directive 2009/138/CE Solvabilité II, le système de contrôle comprend les fonctions clés suivantes :

- la fonction de gestion des risques ;
- la fonction de vérification de la conformité ;
- la fonction d'audit interne ;
- la fonction actuarielle.

Il s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites.

➤ **Profil de risque**

Les principaux risques de GPM Assurances SA sont les risques de marché (risque actions, risque de crédit, risque de taux et risque de change) et de souscription vie (risque de rachat de masse et risque de longévité / provisionnement).

L'ensemble des risques fait l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées dans chaque étape du processus ORSA, mais aussi dans la gestion courante de l'entreprise et la participation aux différents outils de surveillance des risques mis en place lors de l'organisation de la Gouvernance.

➤ **Valorisation à des fins de solvabilité tels qu'ils résultent de la présentation détaillée figurant en section D du présent rapport**

La structure du bilan de GPM Assurances SA est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés réglementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 950 681 k€ avec un niveau de provisions techniques (brutes) à 803 521 k€ au 31 décembre 2023 contre respectivement 935 016 k€ et 805 604 k€ au 31 décembre 2022.

➤ **Gestion du capital**

Les besoins en capitaux issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles de niveau 1 à 129 792 k€ pour un capital requis de 50 158, soit un ratio de couverture de 259 % au 31/12/2023 contre 200 % au 31/12/2022.

Le niveau de MCR présente un ratio de couverture de 839 % au 31/12/2023 contre 677 % au 31/12/2022.

Le niveau de fonds propres a augmenté de 17,1 % par rapport à 2022 principalement du fait de l'impact de la baisse des taux, de la prise en compte des PPE par activité.

➤ **Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA)**

Le minimum de ratio de couverture avec Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est obtenu avec un double choc consistant à une perte supérieure de 30% au niveau des actions et une inflation 4% en 2024 (160 % soit 127% hors PPE). Le maximum est réalisé par le scénario inflation en 2026 (358% soit 310% hors PPE). En effet, les évolutions macroéconomiques (choc inflation) peuvent s'avérer positives pour le ratio de couverture en 2026 du fait d'un SCR bien plus faible.

L'amplitude extrême du ratio de couverture entre 2 scénarii représente 163 points en 2026 et a été constatée entre le scénario redouté action (195%) et le scénario redouté inflation (358%).

En conclusion, GPM Assurances SA possède un niveau de solvabilité suffisant bien qu'elle reste toujours sensible en 2023 à des facteurs exogènes avec une forte volatilité de son ratio de couverture liée principalement aux risques des marchés financiers.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Présentation générale

GPM Assurances SA est une Société Anonyme au capital social de 55 555 750 euros à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel à l'épargne.

Son siège social est situé 1, boulevard Pasteur, dans le 15ème arrondissement de Paris ; elle est immatriculée au RCS sous le numéro 412 887 606 et l'agrément de l'Autorité de tutelle dont elle dispose concerne les branches Accidents, Maladie, Vie-décès et Assurances liées à des fonds d'investissement. Régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce ainsi que par ses statuts, elle a pour dénomination sociale GPM Assurances SA. Ses Commissaires aux comptes titulaires sont la société Prismaudit International dont le siège est sis au 6, place Boulnois à Paris 17^{ème} et la société Mazars dont le siège est sis au 61, rue Henri Regnault à Courbevoie 92400.

GPM Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 572 104 891 03744, dont le siège social est situé 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9.

GPM Assurances SA est détenue directement par AGMF Prévoyance, entité faitière de Groupe Pasteur Mutualité, à hauteur de 89,34%.

A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2023	Répartition en %	Primes acquises 2022	Variation des primes acquises entre 2023 et 2022 (en %)
Frais médicaux	5,2 %	630	3,6 %	570	10 %
Protection de revenu	9,0 %	1 087	7,5 %	1 197	-9 %
Santé SLT	0,0 %	0	0,0 %	0	-100 %
Vie avec PB	51,4 %	6 231	51,4 %	8 264	-25 %
Unités de compte	26,0 %	3 146	31,6 %	5 083	-38 %
Rentes	2,4 %	294	1,2 %	199	48 %
Autre assurance vie	6,0 %	728	4,7 %	749	-3 %
Total	100 %	12 116	100 %	16 062	-25 %

Le chiffre d'affaires global est en recul de -6% se décompose comme suit sur les principaux produits : -13% sur l'€uro et 0% sur l'UC, et +7% sur la non-vie liée à la reprise du portefeuille Generali via Adoha et la progression de nouvelles garanties comme santé hospi.

Le taux servi sur Altiscore est à 2,50 %, en hausse de 90 bp. Ce taux, en hausse, permet de se maintenir dans la moyenne des taux servis. La PPE a été en partie mobilisée sur ce canton. GPMA dispose pour son développement de l'appui des forces commerciales renforcées sur le GIE GPM avec le réseau de conquête et le réseau de conseillers en gestion de patrimoine, prioritairement sur la collecte UC. Cette organisation est matérialisée au sein du pôle vie épargne retraite qui regroupe également les équipes de gestion. La gamme des produits en unités de comptes a également été élargie afin d'offrir à nos assurés une plus grande diversification ce qui continue de porter ses fruits puisque les encours UC ont augmenté de 4 % pour s'établir à 86 976 K€, porté par les marchés actions en hausse.

Au-delà de la décollecte liée à la conjoncture, où les assurés ont eu pour certains besoin de ponctionner leur épargne, GPMA a volontairement freiné la collecte de son fonds en euros dans ce contexte de

marges tendues, et afin de renforcer ses fonds propres afin d'être en capacité de se déployer sur de nouveaux marchés.

A.1.3. Autres opérations importantes

Dans la cadre de la stratégie définie au niveau du Groupe, GPMA a accru son portefeuille immobilier notamment au travers des investissements Villa M permettant ainsi de faire bénéficier à ses assurés d'un positionnement sur des investissements en lien avec les valeurs de Groupe Pasteur Mutualité.

A.2. Résultats de souscription

L'activité de GPM Assurances SA se divise en deux catégories : l'assurance vie dont le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 10 399 k€ et l'assurance non-vie dont le chiffre d'affaires s'élève à 1 717 k€. Le cumul de ces deux pôles d'activités de GPM Assurances SA révèle un chiffre d'affaires global en baisse de - 25 %, passant de 16 062 k€ en 2022 à 12 116 k€ en 2023.

Pour tous les tableaux de résultat de souscription, il convient de noter que :

- chaque résultat technique est calculé comme la différence entre les primes et les sinistres comprenant la charge de sinistres et la charge de provisions (Primes – Charges Sinistres) ;
- chaque résultat technique net de frais est calculé comme la différence entre le résultat technique net de réassurance et les frais (Résultat technique net – Total Frais) ;
- les variations sont présentées avec un signe « + » lorsqu'on constate une hausse et avec un signe « - » lorsqu'on constate une baisse.

Il convient de noter également que les commissions de réassurance sont incluses dans les frais d'acquisition des tableaux ci-dessous. Par ailleurs, le résultat de souscription ne prend pas en compte la variation des autres provisions afin d'être homogène avec les données du QRT S05.

Les chiffres énoncés dans la partie ci-dessous (A.2) font référence à une vision Solvabilité I avec une distinction vie et non vie tout comme le résultat présenté en section A4, Résultat des autres activités. Pour les autres tableaux entre ces deux sections, nous avons une vision Solvabilité II par ligne d'activité.

A.2.1. Résultat technique non-vie

A.2.1.1. Résultat Frais médicaux

Les produits couvrant les frais médicaux et assurés par GPM Assurances SA sont :

- Assor : le contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 est géré par le délégataire de gestion OWLIANCE ;
- Santé Hospi : le contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers est commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion CEGEDIM.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	630	570	10 %
Prestations brutes	560	461	22 %
Résultat technique brute	70	110	-36 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	630	570	10 %

Prestations nettes	560	461	22 %
Résultat technique net	70	110	-36 %
Frais administratifs	50	40	25 %
Frais de gestion des investissements	0	0	39 %
Frais de gestion des sinistres	50	40	25 %
Frais d'acquisition	10	5	100 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	110	85	29 %
Résultat technique net y compris frais	-40	25	-260 %

Le résultat des Frais médicaux est déficitaire en 2023 avec une activité en progression de 10%. Ce déficit s'explique par une hausse de la sinistralité et des frais en 2023.

A.2.1.2. Résultat protection de revenu

Les produits couvrant la protection du revenu sont les suivants :

- CIR-SENOIS : garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales qui couvre le risque d'invalidité ;
- Prévoyance forfaitaire : produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité ;
- Adoha : les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	1 087	1 197	-9 %
Prestations brutes	923	1 519	-39 %
Résultat technique brute	164	-322	151 %
Primes cédées	100	109	-8 %
Prestations cédées	92	147	-37 %
Résultat technique cédé	8	-38	121 %
Primes nettes	987	1 088	-9 %
Prestations nettes	831	1 372	-39 %
Résultat technique net	156	-284	155 %
Frais administratifs	64	58	12 %
Frais de gestion des investissements	5	4	27 %
Frais de gestion des sinistres	113	106	7 %
Frais d'acquisition	103	113	-9 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	285	280	2 %
Résultat technique net y compris frais	-129	-564	77 %

Le déficit technique est en baisse en 2023 et est essentiellement porté par ADOHA qui enregistre en 2023 une perte moins importante qu'en 2021.

Ce risque est suivi et piloté et tout comme en 2023, des augmentations tarifaires ont été passées à effet 1^{er} janvier 2024 dans le but de corriger dans le temps ce déficit.

A.2.2. Résultat technique vie

A.2.2.1. Résultat Santé Vie

Le produit concerné par la Lob est un contrat Dexia couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable. Il a été résilié au 31 décembre 2005 et est donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	0	0	0 %
Prestations brutes	218	267	-18 %
Résultat technique brute	-218	-267	18 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	176	181	-3 %
Résultat technique cédé	-176	-181	3 %
Primes nettes	0	0	0 %
Prestations nettes	43	86	-50 %
Résultat technique net	-43	-86	50 %
Frais administratifs	15	15	0 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	17	18	-6 %
Frais d'acquisition	0	0	0 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	32	33	-3 %
Résultat technique net y compris frais	-74	-119	37 %

Le déficit technique est en baisse en 2023 en raison d'une stabilité des frais et d'une baisse de la charge de cession.

Aucune prestation de rente de conjoint et de rente éducation n'a été constaté durant cet exercice 2023 sur Dexia.

A.2.2.2. Résultat épargne fonds euros

Cette section présente l'ensemble des produits en fonds euro, ainsi que les produits vie entière et capitaux obsèques, commercialisés par GPM Assurances SA. Il s'agit des produits suivants : Altiscore Euro, Altiscore Rentes, Repag, AGMF Epargne et VE/KO.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	6 231	8 264	-25 %
Prestations brutes	56 456	66 582	-15 %
Résultat technique brute	-50 224	-58 318	14 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	6 231	8 264	-25 %
Prestations nettes	56 456	66 582	-15 %
Résultat technique net	-50 224	-58 318	14 %
Frais administratifs	825	1 085	-24 %
Frais de gestion des investissements	1 440	1 637	-12 %
Frais de gestion des sinistres	632	754	-16 %
Frais d'acquisition	914	882	4 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	3 810	4 358	-13 %
Résultat technique net y compris frais	-54 035	-62 676	14 %

Le résultat technique des produits fonds euros est en hausse de 14% pour rapport à 2022 et s'explique par la combinaison des facteurs suivants :

- une forte baisse en 2023 de la collecte des fonds euros (-25%) ;
- la charge de prestations est également en baisse de 15% par rapport à l'exercice précédent ;
- enfin, les frais sont en baisse de 13%.

A.2.2.3. Résultat épargne UC

GPM Assurances SA commercialise deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions et Altiscore Multi-supports.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	3 146	5 083	-38 %
Prestations brutes	4 419	5 054	-13 %
Résultat technique brute	-1 273	29	-4 511 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	3 146	5 083	-38 %
Prestations nettes	4 419	5 054	-13 %
Résultat technique net	-1 273	29	-4 511 %
Frais administratifs	127	154	-18 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	44	76	-41 %
Frais d'acquisition	462	549	-16 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	634	778	-19 %
Résultat technique net y compris frais	-1 907	-750	-154 %

Le résultat technique passe de -750 K€ en 2022 à -1 907 K€ en 2023. Cette évolution est expliquée par :

- la charges des sinistres : elle s'élève à 4 419 K€ sur l'exercice 2023, en baisse de 13% ;
- une collecte en baisse en 2023 : on passe de 5 083K€ en 2022 à 3 146 K€ en 2023.
- Les frais sont également en baisse en 2023 de -19 %.

A.2.2.4. Résultats Rentes

Le produit couvrant la rente d'invalidité vie est le suivant :

ADOHA : produit de prévoyance couvert depuis 2020 et qui couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	294	199	48 %
Prestations brutes	347	-4	9 835 %
Résultat technique brute	-53	203	-126 %
Primes cédées	37	24	53 %
Prestations cédées	35	0	9 835 %
Résultat technique cédé	2	24	-92 %
Primes nettes	258	175	47 %
Prestations nettes	312	-3	9 835 %
Résultat technique net	-54	178	-131 %
Frais administratifs	74	69	8 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	5	2	100 %
Frais d'acquisition	27	18	50 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	106	89	19 %
Résultat technique net y compris frais	-161	89	-280 %

Le résultat technique est déficitaire en 2023 et s'établit à -161 K€. Cette évolution est expliquée par la combinaison des facteurs suivants :

- une forte hausse en 2023 des primes de 48 % ;
- une hausse de la sinistralité par rapport à 2022 ;
- une hausse du montant des frais en 2023 de 19%.

A.2.2.5. Résultat autres

Cette section présente l'ensemble des produits de prévoyance :

- Pharmateam : ce produit de prévoyance couvre les risques DC / PTIA et invalidité ;
- ADOHA : ce produit de prévoyance ouvert depuis 2020 couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité ;
- Prévoyance forfaitaire : ce produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité ;
- GAV : garantie accident de la vie commercialisée et gérée par GPM Assurances SA.

Résultat de souscription	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	728	749	-3 %
Prestations brutes	23	85	-74 %
Résultat technique brute	706	663	6 %
Primes cédées	167	77	117 %
Prestations cédées	64	-92	170 %
Résultat technique cédé	103	169	-39 %
Primes nettes	561	672	-16 %
Prestations nettes	-42	177	-123 %
Résultat technique net	603	494	22 %
Frais administratifs	62	59	4 %
Frais de gestion des investissements	1	0	21 %
Frais de gestion des sinistres	76	67	12 %
Frais d'acquisition	13	-5	350 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	151	122	24 %
Résultat technique net y compris frais	452	373	21 %

L'augmentation du résultat en 2023 s'explique par les facteurs suivants :

- la baisse de la charge de sinistres ;
- la baisse de la charge de cession ;
- la hausse des frais.

A.2.3. Résultat technique global

A.2.3.1. Résultat global non-vie

Résultat de souscription	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Primes brutes	1 717	1 768	-3 %
Prestations brutes	1 483	1 980	-25 %
Résultat technique brute	234	-212	210 %
Primes cédées	100	109	-8 %
Prestations cédées	92	147	-37 %
Résultat technique cédé	8	-38	121 %
Primes nets	1 617	1 658	-3 %
Prestations nettes	1 391	1 833	-24 %
Résultat technique net	226	-174	230 %
Frais administratifs	114	98	17 %

Frais de gestion des investissements	5	4	28 %
Frais de gestion des sinistres	163	146	12 %
Frais d'acquisition	113	118	-5 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	395	365	8 %
Résultat technique net y compris frais	-169	-539	69 %

Le résultat technique bien que déficitaire est en hausse de 69% en 2022 et s'établit à -169 K€. Cette évolution est expliquée par :

- une baisse de 25% de la charge de sinistres en 2023 ;
- une hausse de la charge de cession et des frais en 2023.

A.2.3.2. Résultat global vie

Résultat de souscription	31/12/ 2023	31/12/ 2022	Variation en %
Primes brutes	10 399	14 295	-27 %
Prestations brutes	61 462	71 985	-15 %
Résultat technique brute	-51 063	-57 690	11 %
Primes cédées	203	101	102 %
Prestations cédées	275	89	210 %
Résultat technique cédé	-71	12	-679 %
Primes nets	10 196	14 194	-28 %
Prestations nettes	61 188	71 897	-15 %
Résultat technique net	-50 992	-57 703	12 %
Frais administratifs	1 103	1 382	-20 %
Frais de gestion des investissements	1 440	1 637	-12 %
Frais de gestion des sinistres	773	917	-16 %
Frais d'acquisition	1 417	1 444	-2 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	4 733	5 380	-12 %
Résultat technique net y compris frais	-55 724	-63 083	12 %

Le résultat technique bien que déficitaire est en hausse de 12% et s'établit à -55 724 K€ en 2023. Cette évolution est expliquée par :

- un chiffre d'affaires 2023 en baisse de -27% par rapport à 2022 ;
- une charge de sinistres en baisse de 15% en 2023 ;
- une baisse en 2023 du montant des frais de -12%.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Le produit net global des placements

Le contexte des taux bas ne favorise pas les revenus sur les produits de taux qui représentent une part importante du portefeuille de GPM Assurances SA. En synthèse, le produit net des placements est constitué par les éléments suivants.

Produits et charges des placements (en k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Produits des placements			

Revenus des participations	12	0	0%
Revenus des placements immobiliers	559	854	-35%
Revenus des autres placements	0	0	0%
<i>Autres revenus</i>	15 104	17 654	-14%
<i>Profits provenant de la réalisation des placements</i>	10 635	9 530	12%
<i>Profits de change</i>	0	0	0%
Autres revenus financiers	0	0	0%
<i>Honoraires et commissions</i>	0	0	0%
<i>Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir</i>	5 278	5 735	-8%
<i>Reprises sur réserve de capitalisation</i>	605	263	130%
<i>Reprises de provisions pour dépréciation</i>	7 298	1 303	0%
Total des produits	39 492	35 339	12%
Charges de placements			
Intérêts	0	0	0%
Frais externes de gestion	1 520	1 708	-11%
Pertes sur la réalisation des placements	7 875	1 615	388%
Perte de change	0	0	0%
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0%
<i>Différences de prix de remboursement</i>	3 651	2 499	46%
<i>Amortissement des frais d'acquisition</i>	0	0	0%
<i>Amortissement des immeubles</i>	0	0	0%
<i>Dotations à la réserve de capitalisation</i>	416	163	155%
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation</i>	1 648	1 368	20%
Total des charges	15 110	7 354	105%
Produit net des placements	24 382	27 986	-13%

Le résultat financier est en retrait de 3 604 k€, soit -13%. La composante la plus importante est le revenu des coupons obligataires à 15 104 k€, soit une baisse de 1% par rapport à l'exercice précédent, la hausse des taux n'est pas immédiatement profitable sur les revenus. Les plus-values latentes sont en retrait liées à des conditions de marché sur les actions moins favorables que l'an dernier et une forte volatilité.

A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres

Aucun résultat n'a été comptabilisé en fonds propres en 2023.

A.3.3. Investissements de titrisation

GPM Assurances SA ne dispose pas d'investissement de titrisation dans ses actifs au 31 décembre 2023.

A.4. Résultats des autres activités

F - COMPTE NON TECHNIQUE (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
1. Résultat technique des opérations Non-Vie	1 333	-689

2. Résultat technique des opérations Vie	4 179	5 369
3. Produits des placements	2 065	1 462
3a. Revenus des placements	801	766
3b. Autres produits des placements	676	291
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	588	405
4. Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0
5. Charges des placements	-790	-305
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-79	-71
5b. Autres charges de placements	-277	-160
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-434	-74
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-76	-61
7. Autres produits non techniques	171	41
8. Autres charges non techniques	-621	-67
8a. Charges à caractère social	0	0
8b. Autres charges non techniques	-621	-67
9. Résultat exceptionnel	85	0
9a. Produits exceptionnels	85	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
10. Impôts sur le résultat	-1 574	-1 434
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 772	4 316

L'exercice 2023 enregistre un résultat bénéficiaire après impôt de 4 772 k€. Ce résultat est alimenté principalement par les résultats techniques Vie de 4 179 k€ et les résultats financiers sur fonds propres de 2 065 k€

A.5. Autres informations

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Organisation générale

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel à l'épargne.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce, ainsi que par ses statuts.

En conformité avec ses statuts, la direction de GPM Assurances SA est assurée par le Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence

Nous ne relevons pas d'évolution dans le système de gouvernance par rapport à l'an dernier.

B.1.3. Rémunérations

B.1.3.1. Les membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat. En effet, afin d'assurer leur indépendance dans l'exercice de leur mandat, il a été décidé que ces fonctions ne seraient pas liées à leurs fonctions salariées au sein du GIE GPM et seraient exercées à titre gratuit.

B.1.3.2. Les membres du Conseil de surveillance et le Président

L'Assemblée Générale du 7 juin 2023 a décidé d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité en 2023, une somme fixe annuelle maximale à répartir par le Conseil de Surveillance.

Par décision à l'unanimité du Conseil de surveillance de GPM Assurances SA du 18 octobre 2023, il a été décidé que cette somme maximale serait répartie à parts égales entre les membres du Conseil de surveillance en cas de présence effective lors des Conseils de surveillance.

Il a par ailleurs été décidé par le Conseil de Surveillance, à l'unanimité le 11 décembre 2019, que le Président a droit, en rémunération de ces fonctions, à une somme fixe annuelle.

B.1.3.3. Personnels salariés

A noter que ces informations concernent les cadres supérieurs (y compris les Directeurs), le réseau de commerciaux distribuant les offres GPM Assurances SA et plus généralement l'ensemble des personnels salariés du GIE GPM, GIE de moyens de Groupe Pasteur Mutualité, intervenant au service de GPM Assurances SA.

Les cadres supérieurs (y compris les Directeurs) ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute pour certains d'entre eux une rémunération variable qui ne peut aller au-delà de 25% de la rémunération dès lors que 100% des objectifs qui leur sont assignés sont remplis.

Les commerciaux bénéficient d'une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable composée notamment d'un commissionnement sur la production nouvelle. La rémunération des autres membres du personnel est fixe.

Toutefois, certains salariés (activités de gestion de contrats d'assurance, téléphonie) bénéficient d'un complément de rémunération variable reposant sur des critères de productivité (nombre de dossiers ou d'appels téléphoniques traités etc.), dit « prime challenge ».

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Conseil de surveillance, réuni en séance le 13 décembre 2023, a procédé au réexamen de la politique d'honorabilité et de compétences de la société GPM Assurances SA. Cette politique vise à décrire les processus mis en œuvre par GPM Assurances SA pour s'assurer que les personnes qui contrôlent ou qui dirigent opérationnellement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés ou des fonctions de direction, disposent de l'honorabilité et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué

GPM Assurances fait siennes les dispositions précisées au 1.32 des orientations relatives au système de gouvernance (Cf EIOPA-CP-13/08 FR).

Elles stipulent qu'en application de l'article 42 de la directive Solvabilité II, le savoir collectif, la compétence et l'expérience de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle doit au minimum inclure :

- la connaissance du marché de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

Pour autant, la profondeur de ce savoir collectif est proportionnée aux missions et responsabilités effectives du Directoire, d'une part, et du Conseil de surveillance, d'autre part.

B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes des personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué

Conformément à l'article L. 322-2 du code des assurances (modifié par l'ordonnance N°2015-378 du 2 avril 2015 et applicable au 1^{er} janvier 2017), les personnes qui directement ou indirectement administrent ou dirigent ou sont responsables de fonctions clés au sein d'une société anonyme d'assurance ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix ans précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés aux 1, 2 et 3^o dudit article.

La compétence individuelle des membres du Directoire s'apprécie dans leur contribution personnelle à la collégialité du Directoire.

Lors des futurs renouvellements, les compétences individuelles des membres du Conseil de surveillance seront appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par les candidats aux fonctions de membres du Conseil de surveillance et de leurs expériences appréciées au regard de leurs parcours professionnels ou électifs.

Le dispositif de formation mis en œuvre pour les membres des Conseils de surveillance pendant la durée de leurs mandats devra notamment comprendre les thématiques suivantes :

- le marché de l'assurance et le marché financier ;
- la stratégie de la société d'assurance et de son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- l'exigence législative et réglementaire applicables à la société.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA.

La fonction Gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle se base pour ce faire sur :

- les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques,
- ses propres travaux notamment dans le cadre de l'ORSA,
- quatre comités qui ont pour objectif de coordonner de manière transversale les différents intervenants en apportant de l'information, un suivi des travaux en cours et l'arbitrage nécessaire pour la bonne mise en œuvre opérationnelle.

B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques

Les instances dirigeantes (Directoire, Conseil de surveillance, Comité d'audit et des risques), les fonctions clés et les acteurs opérationnels sont les acteurs du système de gestion des risques. Leurs rôles et responsabilités sont définis ci-après.

B.3.2.1. Les instances dirigeantes

B.3.2.1.1. Le Directoire

Il détermine les orientations relatives à l'activité de GPM Assurances SA. A ce titre, il définit et suit la mise en œuvre des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Il a pour mission de s'assurer que les prises de risque sont réalisées conformément aux principes décrits dans la politique de gestion des risques et de la politique ORSA ;

B.3.2.1.2. Le Conseil de surveillance

Il contrôle la gestion de GPM Assurances SA par le Directoire. A ce titre, il a pour mission de modifier et valider les politiques écrites et les principes décrits dans celles-ci notamment sur l'appétence ainsi que les travaux de l'ORSA.

Au 31 décembre 2023, le système de contrôle de GPM Assurances SA s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites :

- Politique de contrôle interne ;
- Politique de gestion du risque de souscription et de provisionnement ;
- Politique d'honorabilité et de compétences ;
- Politique d'audit interne ;
- Politique de conformité ;

- Politique de valorisation actif/passif ;
- Politique de reporting et de communication vers le public ;
- Politique de continuité d'activité ;
- Politique de gestion des fonds propres et d'adéquation du capital ;
- Politique de gestion actif passif ;
- Politique de gestion du risque opérationnel ;
- Politique de rémunération ;
- Politique de sous-traitance ;
- Politique de gestion des risques ;
- Politique Gestion du risque d'investissement et de liquidité ;
- Politique ORSA ;
- Politique d'atténuation du risque ;
- Politique de la mesure de correction pour volatilité.

Il porte la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques, en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance générale au risque de l'entreprise en approuvant les stratégies et politiques principales de gestion des risques. Il doit à ce titre approuver les politiques écrites de l'organisme, son rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA), ou encore le cas échéant, le dossier de candidature à un modèle interne.

B.3.2.1.3. Le Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 821-68 du code de commerce, le Conseil de surveillance du 13 décembre 2023 a délégué au Comité d'audit et des risques d'AGMF Prévoyance l'exercice des missions prévues par l'article L. 821-67 du code de commerce, pour le compte de GPM Assurances.

En préparation des Conseils de surveillance, le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission ;
- d'approuver, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 821-30 ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- des risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'Assemblée générale. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé. Il rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Il prépare les travaux du conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels

B.3.2.2. Intervention des fonctions clés dans la gestion des risques

Les fonctions clé partagent les principes communs suivants :

- elles reportent au Directoire via un accès direct et ont pour obligation de remonter tout problème majeur ;

- elles disposent d'une autorité suffisante ainsi que des ressources et expertises adéquates pour exercer leur mission ;
- elles bénéficient du niveau approprié de formation, de qualification et d'expérience vis-à-vis du poste et ont fait l'objet des procédures de vérification relatives à leur honorabilité.

B.3.2.2.1. Fonction clé de gestion des risques

Conformément à l'article 269 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de gestion des risques facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur des risques qui s'appuiera notamment sur les expertises du Directeur comptable et financier, du Directeur de l'actuariat, de la fonction actuarielle et du Directeur de la conformité et du Directeur juridique pour mener à bien ses missions.

Le responsable de la fonction de gestion des risques a la charge de l'identification des risques majeurs, de leur suivi et de l'animation du dispositif de maîtrise des risques. Il coordonne des travaux relatifs à la réalisation des ORSA régulier et exceptionnel.

B.3.2.2.2. Fonction clé actuarielle

Conformément à l'article 272 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en ce qui concerne la modélisation des risques sous tendant le calcul des exigences de capital et l'ORSA. En particulier, sur demande, il apporte l'aide nécessaire pour modéliser les différents risques et expliciter les hypothèses sous-jacentes aux calculs des provisions techniques et aux différents sous-modules des exigences de capital.

La fonction est portée par le Directeur de l'actuariat.

B.3.2.2.3. Fonction clé de vérification de la conformité

Conformément à l'article 270 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de vérification de la conformité met en place un dispositif qui permet de s'assurer que le système de gestion des risques est conforme à la réglementation et à la politique générale de gouvernance.

Plus globalement, elle s'assure que le système de gestion des risques repose sur un contrôle interne efficace, comprenant des procédures, une remontée de l'information et des contrôles associés. Elle conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction, judiciaire, administrative ou disciplinaire).

La fonction est portée par le Directeur de la Conformité.

B.3.2.2.4. Fonction clé d'audit interne

Conformément à l'article 271 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction d'audit interne évalue régulièrement le système de gouvernance de la gestion des risques et le système de contrôle interne associé.

L'objectif de la fonction est d'aider les différentes entités du Groupe Pasteur Mutualité à atteindre leurs objectifs en passant au crible les pratiques des différents services et en évaluant leur processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.

Son rôle est d'assurer à la Direction que les risques qu'elle encourt sont bien gérés et que son dispositif de contrôle interne l'immunise contre les mauvaises surprises.

Cette mission est exercée de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles de la gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur de l'audit interne.

B.3.2.3. Les acteurs opérationnels

L'ensemble des collaborateurs participant au système de gestion des risques doivent :

- se conformer aux politiques écrites et respecter les procédures de travail formalisées et, notamment concernant l'ORSA, respecter les délais de transmission des informations qui y sont mentionnés ;
- signaler les incidents ;
- s'assurer de la qualité des données utilisées et produites.

Les responsables opérationnels assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont un rôle incontournable dans l'identification des risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement de contrôles destinés à mesurer les opérations. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance régulière de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

B.4. Processus d'évaluation interne des risques

B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA

B.4.1.1. Généralités

L'ORSA, processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité nommé EIRS en français, est lié à la stratégie de gestion des risques de la structure assurantielle et représente une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Il correspond à un ensemble de processus qui traduisent la capacité à identifier, mesurer et gérer les éléments susceptibles de modifier la solvabilité et d'impacter la situation financière.

Les principaux objectifs de l'ORSA sont :

- de s'assurer de la cohérence entre les montants de provisions techniques et de SCR et le profil de risque propre de l'assureur ;
- de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux ;
- d'évaluer les risques émergents des calculs des provisions techniques et du SCR ;
- d'évaluer le besoin global de solvabilité de GPM assurances SA ;
- d'évaluer et de planifier les besoins futurs de fonds propres en fonction des stress tests réalisés si le taux ratio de couverture du SCR le nécessite.

Il en existe deux types :

- l'ORSA dit « régulier » à réaliser au moins une fois par an ;
- l'ORSA dit « exceptionnel » si le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente. Cette étape est validée en amont par une analyse qualitative de risque ainsi qu'une première approximation quantitative de l'impact sur le taux de couverture si nécessaire.

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- l'évaluation du respect permanent des exigences de capital (SCR et MCR) et des exigences concernant les provisions techniques ;
- l'évaluation de la mesure selon laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) ;

- l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise.

B.4.1.2. Description du processus ORSA régulier

Dans le cadre d'un ORSA régulier, le processus s'effectue en plusieurs étapes partagées et commentées avec les directions métiers contributrices, le directoire et le Comité d'audit et des risques avant une présentation des travaux finaux au Conseil de surveillance.

En début de processus ORSA, la fonction clé Gestion des risques initie une revue annuelle de la politique écrite ORSA avec une actualisation de la description du processus en s'appuyant notamment sur l'expérience de l'exercice et les nouveaux événements futurs connus ou envisagés.

Ensuite, chaque partie comprend des étapes correspondant à des actions effectuées selon un ordre chronologique.

La première partie concerne la cartographie et l'analyse des risques.

La deuxième partie consiste à la détermination des hypothèses de projection afin de réaliser un scénario central. Ces différents éléments constitutifs sont ensuite analysés par la direction des risques qui partage ses observations avec les différentes directions et dont les conclusions servent de base à la projection du résultat et des éléments du bilan en vision solvabilité II.

La troisième partie contribue à la projection de la solvabilité et du besoin de solvabilité global de solvabilité. Ces résultats sont présentés et analysés avec les directions métiers contributrices, avec le directoire puis en Comité d'audit et des risques.

Le quatrième et dernier point contribue à l'analyse de la solvabilité de la structure en s'appuyant sur quelques scénarii-stress pertinents eu égard les risques majeurs identifiés ou des sujets d'actualité concernant des réflexions sur des futures mesures de gestion (exemple : cession ou acceptation en réassurance).

Autant que l'environnement de la structure et la pertinence de scénario le permettent, les scénarii sur des risques déterminés l'année précédente sont réutilisés afin de permettre si nécessaire les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Toutefois, ces simulations de stress peuvent varier, si besoin, chaque année en fonction de l'évolution des risques identifiés à la suite d'événements ou des contextes exogènes (externes) ou endogènes (internes) intervenus dans l'année.

Chaque scénario est présenté avec les hypothèses prises par rapport au scénario central, les objectifs, le détail des résultats et une comparaison par rapport au scénario central.

Une fois les résultats établis, présentés et validés, le rapport ORSA reprenant une synthèse de l'ensemble des travaux est finalisé et présenté en Conseil de surveillance.

B.4.1.3. Description du processus ORSA exceptionnel

GPM Assurances SA réalise un ORSA exceptionnel afin de fournir au Conseil de surveillance des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise.

➤ **Éléments déclencheurs**

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle retenue pour l'ORSA régulier. GPM Assurances SA a défini les événements et le type de décisions stratégiques pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie de l'organisme et nécessitant la réalisation d'un ORSA exceptionnel.

➤ **Date de lancement**

Le processus opérationnel décrit pour l'ORSA régulier (jusqu'à la transmission au Conseil de surveillance) démarre immédiatement après constatation d'une modification substantielle du profil de risque pour s'achever 4 semaines après. Pour ce faire, il s'appuie sur les travaux réalisés lors du dernier ORSA régulier.

B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise

Le Besoin Global de Solvabilité de GPM Assurances SA appelé Capital ORSA diffère de la formule standard sur le point suivant en 2023 :

- l'intégration des dettes souveraines dans le risque de crédit.

En effet, le module « Risque opérationnel » évalué en fonction d'une approche interne s'est trouvé inférieur à la formule standard et n'a pas nécessité d'incorporation dans le besoin en capital.

Ces éléments sont soit intégrés directement dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si le risque n'est pas pris en compte dans la formule standard, soit comparés avec le résultat de la formule standard si le risque est déjà pris en compte. S'il apparaît une différence entre les deux évaluations, l'évaluation interne remplace l'évaluation réglementaire dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si elle est supérieure.

B.5. Système de contrôle interne

Le Conseil de surveillance ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Président du Directoire fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. A cette fin, une politique écrite de contrôle interne, revue annuellement et présentée aux instances, est formalisée afin de garantir une mise en œuvre cohérente du dispositif de contrôle interne dans les activités du Groupe conformément à la réglementation Solvabilité II.

Le Pôle Conformité et contrôle interne, rattaché au Directeur de la Conformité, veille à la mise en œuvre et à l'animation du système de contrôle interne. L'architecture générale du dispositif comprend trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :

- le contrôle permanent de niveau 1, qui concerne tous les collaborateurs : ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes ;
- le contrôle permanent de niveau 2, qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser ; il émet des reportings et recommandations en vue d'améliorer le dispositif ;
- le contrôle périodique de niveau 3, qui se matérialise par des audits périodiques. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Pôle Conformité et contrôle Interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation. Il met en œuvre un plan d'amélioration recensant différentes informations :

- processus, y compris leurs objectifs ;
- identification des risques et de leurs impacts (financier, de réputation et de conformité) ;
- description du dispositif de maîtrise des risques (DMR) ;
- identification des procédures et contrôles de premier niveau ;
- évaluation du risque après mise en œuvre du DMR.

Ces rubriques sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est directement accessible de façon permanente au Directoire, aux fonctions clés et aux différents Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front.

La politique écrite de conformité, elle aussi revue annuellement et présentée aux instances, a pour objectif de garantir une mise en œuvre cohérente des politiques de conformité au sein des entités assurantielles et de courtage. Elle détaille :

- le périmètre de sa mise en œuvre ;
- son processus d'approbation et d'actualisation ;
- les acteurs concernés ;
- l'organisation du dispositif.

La fonction clé de Vérification de la conformité propose la politique de conformité ainsi que ses ajustements dans le cadre de sa révision annuelle, veille à sa mise en œuvre et à sa déclinaison cohérente dans l'organisation. Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la filière Conformité pour remplir ses missions : évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ; conseil au Directoire et au Conseil de surveillance sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance ; identification et évaluation du risque de non-conformité ; respect des échéances réglementaires.

B.6. Fonction d'audit interne

B.6.1. Principes généraux

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe. Ce cadre est une traduction du référentiel de compétences de l'Audit Interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Elles sont regroupées en 10 domaines, lesquels sont déclinés pour chaque métier (auditeur interne, manager ou responsable de l'audit).

Conformément à l'article L.356-18 du Code des assurances, une fonction d'Audit Interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance, Maison Mère du groupe dont Groupe Pasteur Mutualité est le nom commercial, ses compétences s'étendant sur l'ensemble des entités assurantielles du Groupe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1er janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

En fonction des besoins, certains audits peuvent être menés avec l'assistance d'experts externes à Groupe Pasteur Mutualité ; ces acteurs sont présentés au Comité d'audit et des risques qui en valide l'implication.

La fonction d'Audit Interne et les experts externes indépendants s'engagent à respecter le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

L'Audit Interne s'organise pour travailler en synergie avec le Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, en particulier dans le cadre du suivi des missions d'Audit.

Une politique écrite d'audit interne est rédigée et actualisée annuellement par la fonction clé audit. Elle est ensuite soumise aux instances concernées pour être ensuite adoptée pour le Groupe, pour AGMF Prévoyance ainsi que pour les sociétés filiales GPM Assurances SA et Panacea.

B.6.2. Charte d'audit interne

La charte d'Audit Interne détermine le cadre de la fonction d'Audit Interne au sein de Groupe, définit son mandat, ses pouvoirs et attributions ainsi que les règles et modalités de fonctionnement.

Elle est actualisée et adoptée par le Comité d'audit et des risques du Groupe en 2020

Cette charte respecte les principes imposés par cette politique de l'audit interne et a pour objectif de la détailler ; elle traite des points suivants :

- rappels sur les principes de l'Audit interne ;
- mentions relatives au plan d'audit annuel ;
- détails sur le déroulé d'une mission d'audit .

Cette charte rappelle notamment l'indépendance de l'audit interne ainsi que le respect du contradictoire.

B.7. Fonction actuarielle

Au cours de l'exercice a été réalisé le rapport de fonction clé actuarielle de GPM Assurances SA. Ce rapport s'est attaché à la fois :

- à réaliser les contrôles opérationnels nécessaires et suffisants selon les normes réglementaires :
 - sur les données utilisées lors de l'inventaire précédent;
 - sur les méthodologies de calculs employées lors de ce même inventaire ;
 - sur les paramètres utilisés en entrée des calculs menés ;
- à réaliser des recommandations d'améliorations détectées lors de la revue en vue de la réalisation de la conduite des calculs et de la production de notes écrites pour les futurs inventaires ;
- à structurer le process d'inventaire et augmenter l'automatisation des calculs en vue d'en améliorer encore la maîtrise afin de réussir la tenue des délais réglementaires.

Ces travaux ont été menés en s'appuyant sur les résultats et les recommandations d'audits réalisés au cours de l'année en cours sur la qualité des données.

Au cours de l'année en cours, ont été améliorés les points suivants :

- la complétude et la qualité des données pour l'ensemble des portefeuilles, délégués en gestion ou non ;
- le dispositif de la qualité des données prévu au règlement délégué, ceci afin de légitimer la suffisance des provisions techniques constituées.
 - Actualisation de la politique qualité des données
 - Enrichissement de la cartographie fonctionnelle
 - Enrichissement du dictionnaire des données
 - Enrichissement du référentiel des contrôles et revue de l'efficacité des contrôles
 - Continuité du reporting d'indicateurs de qualité des données
 - Continuité du plan de remédiation sur les contrôles non valides,
- la documentation du répertoire des hypothèses justifiées prévu par l'article 265 du Règlement Délégué en vue du calcul des provisions prudentielles. La documentation de l'assistance apportée par le cabinet d'actuariat extérieur a été améliorée et un plan de contrôle des travaux menés mis en œuvre ;
- la modélisation de la loi de rachat structurel et le recalcul de la sous mortalité des rentiers du produit REPAG ont été menés en vue de respecter la nécessité des analyses de sensibilité et des lois de chute en vue de respecter « la fiabilité et de l'adéquation » du calcul des provisions techniques, commandée par le 5 de l'article 272 du Règlement délégué ;
- la loi de rachat conjoncturel standard a été conservée ;
- la modélisation des frais a été mise à jour en ventilant des coûts exprimés par acte de gestion et des coûts exprimés en pourcentage des provisions mathématiques ;

- les couples rendement / risques de certains actifs ont été améliorés en faveur de la réduction des risques.

Les avis émis dans le rapport de fonction clé actuarielle ont contribué parmi d'autres à sensibiliser les instances de gouvernance et les dirigeants opérationnels à l'intérêt de poursuivre l'intégration des calculs Solvabilité II dans un outil offrant centralisation des calculs, sécurité et traçabilité des résultats.

B.8. Sous-traitance

B.8.1. Définition

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier à une autre entreprise une partie des activités importantes ou critiques, au sens de l'article R.354-7-I du code des assurances, qu'elle exécuterait autrement elle-même.

B.8.2. Politique de sous-traitance

Conformément à la réglementation, GPM Assurances SA s'est dotée d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats de GPM Assurances SA répondant à la définition de sous-traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil de Surveillance de GPMA Assurances SA.

B.8.3. Activités importantes ou critiques sous-traités

Au 31 décembre 2023, les activités et fonctions opérationnelle importantes ou critiques de GPM Assurances SA faisant l'objet d'une sous-traitance auprès de prestataires tous situés au sein de l'Union Européenne sont les suivantes :

- Mandat de gestion (Allianz Global Investors),
- Moteur de calculs actuariels (Forsides Pilier 1),
- Gestion des risques (Forsides Pilier 2 / Garcia-Rochette),
- Data center (Chéops).

B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

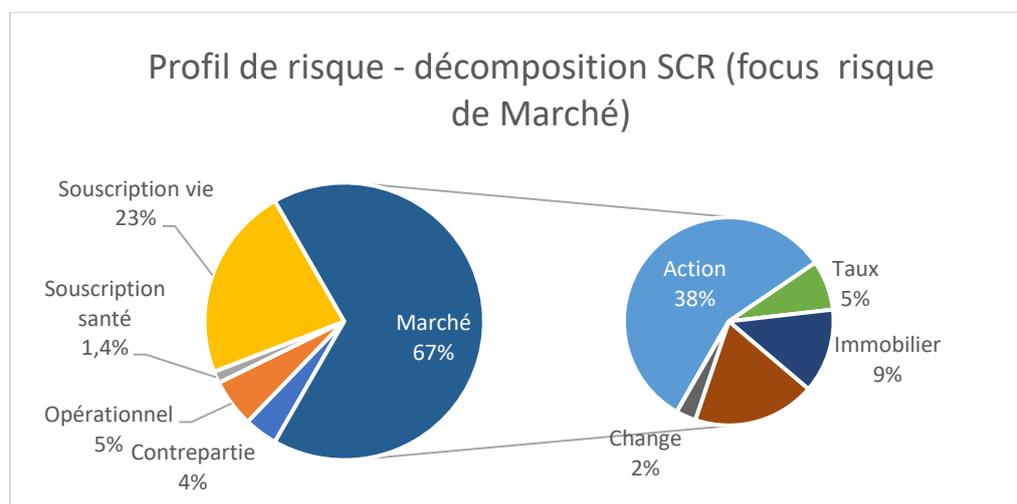
Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance de GPM Assurances SA intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie C du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques supportés

B.10. Autres informations

Non significatif.

C. Profil de risque

Le profil de risque de GPM Assurances SA, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques), est essentiellement constitué du risque de marché 67 %, du risque de souscription en vie 23 %, du risque opérationnel 6 %, du risque de contrepartie 4 % et marginalement du risque de souscription santé 1,38 %, comme illustré ci-après.



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

C.1.1.1. Description de l'activité

GPM Assurances SA possède un agrément « mixte » et a développé une activité en matière de dommages corporels en complément de son activité vie, prépondérante.

L'activité se ventile suivant la répartition suivante :

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2023 (en k€)	Répartition en %	Primes acquises 2022 (en k€)	Variation en %
Fonds en euros (Altiscore, AGMF Epargne)	51 %]	6 231	51 %	8 264	-25 %
Unités de compte	26 %	3 146	32 %	5 083	-38 %
Autres produits vie et prévoyance	23 %	2 740	17 %	2 715	1 %
Total	100 %	12 116	100 %	16 062	-25 %

C.1.1.1.1. Epargne – Retraite

➤ **Fonds en euros**

GPM Assurances SA commercialise les contrats d'épargne en euros suivants : Comptes, Bons, PEP, Multi-supports et Retraite Altiscore ainsi que des Plans d'épargne PEP.

Le taux technique varie selon le produit et dépend de la durée de la garantie, la date de souscription du produit et la date du versement sur le contrat.

Pour l'année 2023, le taux technique de 0% net de frais de gestion a été garanti.

La société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir le taux technique vie à compter du 1 janvier 2021. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 2.50% net avant prélèvements sociaux pour 2023.

➤ **Unités de Comptes**

GPM Assurances SA commercialise depuis la mi-2000 deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions (contrat d'assurance vie investi en actions, dit « DSK ») et Altiscore Multi-supports.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, un contrat de retraite en unités de comptes comportant également un fonds en euros est ouvert à la commercialisation sous l'appellation « La retraite ALTISCORE Multi-supports ».

Les versements effectués sur le contrat Altiscore Multi-supports peuvent être investis dans plus de trente supports OPCVM et/ou dans un fonds en Euros qui est le fonds cantonné Altiscore Euros.

➤ **Rentes viagères Altiscore**

Les rentes viagères Altiscore sont issues de la liquidation des contrats Retraite Altiscore.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de la rente est déterminé à partir de la table de mortalité et du taux technique en vigueur à la date de liquidation de la rente.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 2.0% net avant prélèvements sociaux pour 2023.

➤ **Contrats Repag**

Les rentes viagères immédiates et différées du contrat Repag gérées par la CNP jusqu'à fin 2008 ont été transférées à GPM Assurances SA à partir du 1er janvier 2009.

Ce transfert fait suite à la conversion des contrats en points répondant au régime L. 441 en contrats de rente classique avec des garanties libellées en euros.

Une transformation de la provision technique spéciale du régime (provision globale concernant l'ensemble des adhérents) en provisions mathématiques individualisées par rente immédiate ou différée a été réalisée à la date d'effet du transfert.

Il n'y a plus de nouvelle adhésion et plus aucun versement de cotisation n'est prévu sur les contrats Repag.

Il est à noter que le remboursement à GPM Assurances SA des majorations légales par l'état s'est éteint à compter de 2018.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 2.75% net avant prélèvements sociaux pour 2023.

➤ **Contrats d'épargne AGMF Epargne**

Les contrats AGMF Epargne assurés par la CNP jusqu'en 2009 ont été transférés à GPM Assurances SA à effet du 1er janvier 2010.

Ces contrats sont des contrats d'épargne qui ont la particularité d'avoir des taux d'intérêts garantis fonction de la date de paiement des primes et non de la date d'effet du contrat ; il existe donc plusieurs générations de taux minimum garanti fonction de la date de versement des primes.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir ces taux minimums. Les dispositions contractuelles ont été revues en conséquence. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 2.0% net avant prélèvements sociaux pour 2023.

Ce produit est fermé à la commercialisation et il n'y a plus de nouvelles adhésions.

C.1.1.1.2. Prévoyance individuelle et collective

➤ **Vie entière – Capital obsèques**

Des contrats vie entière et capital obsèques ont été fermés à la commercialisation au 1^{er} août 2006 à la suite de la très faible production enregistrée. Le portefeuille est d'importance marginale au sein de GPM Assurances SA.

Le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 6% net avant prélèvements sociaux pour 2023.

➤ **Dexia Prévoyance**

Des contrats couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable, ont été commercialisés entre 2001 et 2005 par l'intermédiaire de Dexia Prévoyance (désormais « Collecteam ») qui réalise l'ensemble de la gestion administrative pour le compte de GPM Assurances SA. Ils ont été résiliés au 31 décembre 2005 et sont donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

➤ **Pharmateam**

Couvre les prêts liés à l'achat d'officine et commercialise depuis 2002 des contrats d'assurance emprunteur couvrant les risques DC / PTIA et invalidité.

➤ **ADOHA**

Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentelle, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

➤ **Prévoyance forfaitaire**

Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.

➤ **GAV**

Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

➤ **CIR-SENOIS**

Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales et qui les couvre du risque d'invalidité.

C.1.1.1.3. Santé Individuelle et collective

➤ **ASSOR**

Ce contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 est géré par le délégataire de gestion OWLIANCE et assuré par GPM Assurances SA.

➤ **Santé Hospi**

Ce contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers est commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion CEGEDIM et assuré par GPM Assurances SA.

C.1.1.2. Caractéristiques du profil de risque

Les engagements d'assurance sur la branche vie sont à déroulement long et présentent une sensibilité importante du résultat à l'environnement financier. Ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de rachat ;
- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque opérationnel sur l'épargne ;
- Risque technique relativement faible.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;
- Risque d'aléa moral.

C.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via le SCR de souscription et ses sous-modules : vie, santé non-SLT, santé SLT et santé catastrophe.

Module de risque de souscription vie (en k€)	Capital de Solvabilité Requis (SCR)
Risque de souscription vie net de diversification	13 739
Risque de souscription santé non-SLT	37
Risque de souscription santé SLT	819
Risque de catastrophe santé	-

Le risque de souscription vie est prépondérant et est porté par les composantes risques de longévité, rachat et risque de frais. Le risque de catastrophe santé est négligeable.

C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité de GPM Assurances et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs sont révisés annuellement en fonction de la sinistralité observée avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

C.1.3.1. Prise en compte de la réassurance

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance ; la nature et le niveau de protection visés diffèrent pour la prévoyance individuelle et la prévoyance collective.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Quel que soit le montant d'un sinistre sur une tête assurée, GPM Assurances SA conserve pour sa part de prestations 2000 k€ au maximum. Quelques sinistres de montants supérieurs à 2000 k€ ont été pris en compte par les réassureurs ces dernières années.

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

C.1.3.2. Suivi et pilotage

Les risques épargne / retraite n'étant pas réassurés, ce sont les règles limitatives de souscription / versements mises en place permettant de réduire les risques associés à ce périmètre.

Sur les autres produits, le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie ;
- le ratio sinistre à prime par garantie ;
- le résultat technique par garantie ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille GPM Assurances et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque de souscription est bien moindre que le risque marché sur GPM Assurances SA. Il est bien capté par la formule standard notamment sur le risque de longévité.

Deux scénarii ont toutefois été réalisés.

Absence de correction de volatilité sur les taux

Par rapport au scénario central, il y a une absence de correction de la volatilité (VA) au niveau de la courbe des taux.

Scénario central sans VA (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	178%	214%	238%	272%	307%
Ecart vs central (%)		-12%	-12%	-12%	-5%
Ecart vs central (point)		-30	-33	-38	-18

L'absence de correction augmente la consommation des fonds propres avec des provisions SII (Meilleures Estimations) et la capacité d'absorption par les provisions techniques.

Redouté rachat maximum

L'objectif est d'évaluer la variation du ratio de couverture du SCR à la suite des rachats conjoncturels importants sur les fonds Euro à partir de 2023. L'hypothèse que la loi de rachat appliquée à ce scénario correspond à l'hypothèse extrême prévue par la réglementation dans les Orientations Complémentaires Nationales (ONC) de 2013 : rachat conjoncturel maximum.

Scénario redouté rachat (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	206%	235%	290%	311%
Ecart vs central (%)		-16%	-13%	-6%	-4%
Ecart vs central (point)		-39	-36	-20	-14

Le ratio de couverture du SCR reste sensible aux comportements de rachats mais les variations restent globalement mesurées.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

La politique des placements s'inscrit dans une gestion long terme selon une volonté de stabilité de ses placements et de sa rentabilité financière et compte tenu de la structure de ses passifs qui est longue.

La gestion est réalisée par canton, au nombre de trois, répondant chacun à des contraintes de passif différentes, par conséquent la gestion des risques est définie par canton : Altiscore, Repag, actif général.

GPM Assurances SA n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

La mise en œuvre de la politique d'allocation d'actifs ainsi que son suivi sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE.

GPM Assurances SA s'assure d'un niveau de sécurité de ses investissements en définissant des limites d'investissement pour chaque classe d'actifs d'une part et de concentration des émetteurs d'autre part.

Ainsi, pour l'année 2023, le socle des actifs financiers est principalement obligataire.

L'allocation d'actifs pour l'année 2023 (y.c trésorerie) est synthétisé ci-après.

Allocations stratégiques (en k€)	Avant transparisation		Après transparisation		
	Valeur de marché	Répartition en %	Valeur de marché	Répartition en %	
Obligations	557 831	66%	624 303	74%	
	Souveraines	233 820	28%	237 226	28%
	Entreprises	323 623	38%	332 040	39%
	Convertibles	389	0%	55 036	7%
Actions	74 672	9%	142 950	17%	
	Action Listée	74 672	9%	138 478	16%
	Participation stratégique	0	0%	0	0%
	Action non listée et autres		0%	4 472	1%
Fonds transparisés 1er niveau	167 671	20%	32 923	4%	
	Fonds non cotés*	17 526	2%	17 526	2%
	Fonds Immobiliers**	14 621	2%	9 652	1%
	OPCVM Actions	63 546	8%		0%
	OPCVM Convertibles	60 752	7%		0%
	OPCVM Obligataires	11 227	1%		0%
	OPCVM Monétaires**	0	0%	5 744	1%
Autres Immobiliers	30 624	4%	30 624	4%	
Cash courants	14 783	2%	14 783	2%	
Total actif	845 582	100%	845 582	100%	

- GPM Assurances SA n'a pas conclu d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres.
- Les actifs non cotés sont le private equity et le private debt, ils sont choqués en Action type 2.
- Tous les OPCVM et fonds immobiliers ont été transparisés au niveau 1.
- GPM Assurances, n'a pas réalisé la transparisation au niveau 2. Les fonds qui ne sont pas transparisés sont choqués en action type 2 sauf les fonds monétaires.

C.2.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de marché est réalisée via le SCR qui s'élève à 40 359 k€ à fin 2023 (après prise en compte de la capacité d'absorption des provisions techniques).

Module de risque de marché (en k€)	Capital de Solvabilité Requis (SCR)
Risque actions	26 303
Risque de spread	8 700
Risque de change	1 419
Risque de taux	3 556
Risque de concentration	0
Risque immobilier	6 015
Somme des boîtes de risque	45 994
Effet de diversification	-5 635
Risque de marché net de diversification	40 359

C.2.3. Principe de la personne prudente

GPM Assurances SA investit tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » avec comme objectif une parfaite connaissance des actifs, comme indiqué ci-après.

Pour l'ensemble de son portefeuille d'actifs, GPM Assurances SA n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité conformément à l'article 45 de la directive 2009/138/CE, paragraphe 1, deuxième alinéa, point a).

Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. En outre, la localisation de ces actifs est telle qu'elle garantit leur disponibilité.

Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires, compte tenu de tout objectif publié.

En cas de conflit d'intérêts, GPM Assurances SA, ou les entités qui gèrent le portefeuille d'actifs, veillent à ce que l'investissement soit réalisé au mieux des intérêts des preneurs et des bénéficiaires.

L'utilisation d'instruments dérivés nous est possible dans la mesure où ils contribuent à réduire les risques ou favorisent une gestion efficace du portefeuille.

Les investissements et les actifs qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier réglementé sont maintenus à des niveaux prudents.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive vis-à-vis d'un actif, d'un émetteur ou d'un groupe d'entreprises donnés ou d'une zone géographique donnée et à éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille.

Les investissements dans des actifs émis par un même émetteur ou par des émetteurs appartenant à un même groupe ne nous expose pas à une concentration excessive de risques.

C.2.4. Plan de maîtrise et de suivi

Le suivi des risques est réalisé via des indicateurs opérationnels, sous contrainte de limites en lien avec la tolérance au risque définie dans la politique de gestion des risques et fixée par le Conseil de surveillance.

GPM Assurances SA établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark. Le Comité d'investissement, informera le Comité d'audit et des risques qui apportera ses recommandations au Conseil de surveillance suivant qui statuera sur cette limite.

C.2.4.1. Risque de taux

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligataires et convertibles).

Les produits de taux après transparisation représentent 74%.

C.2.4.2. Risque action

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux actions de type 2 et type 1 (classification Solvabilité II) en valeur de marché.

Les actions représentent 19% dont 2% des fonds non cotés choqués en action type 2.

C.2.4.3. Risque immobilier

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition maximale aux placements en immobilier détenu en direct et papier en valeur de marché.

L'immobilier représente 5%.

C.2.4.4. Risque de change

Le portefeuille ne comporte pas de risques de change sur ces lignes obligataires et actions en titres vifs.

Toutes les lignes en direct sont libellées en euros. Au travers du fonds GPM Assurances SA privilégie les lignes couvertes.

L'indicateur opérationnel est l'exposition maximale aux devises étrangères en valeur de marché.

Les lignes sont contrôlées au travers des travaux de transparisation.

C.2.4.5. Risque de concentration

Le risque de concentration vise à quantifier le besoin en capital correspondant à un manque de diversification ou à une surexposition du risque de défaut d'un même émetteur.

Il concerne les titres relevant des sous modules action, crédit et immobilier.

Le risque de concentration est de 0k€.

C.2.4.6. Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Des limites maximales par émetteur sont définies dans les mandats.

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

Concernant les OPCVM, la limite par ligne ne peut pas faire l'objet d'un suivi régulier. Elle est contrôlée une fois par an avec les travaux de transparence.

C.2.4.7. Risque de Crédit

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

L'évaluation du risque de crédit est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché dont la valorisation est de 8 700 k€ à fin 2023.

Le portefeuille est majoritairement noté « *investment grade* ». Le rating moyen est A. Les limites sont définies dans le mandat et dans l'allocation stratégique.

Les indicateurs opérationnels associés à ce risque sont :

- l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligations et produits structurés) ;
- la durée moyenne de l'ensemble des produits de taux.

C.2.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de réaliser quatre tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs.

Le premier scénario choisi concerne une chute du marché des actions. L'hypothèse de ce scénario réside dans une baisse par rapport au scénario central de 25 % des titres actions en 2024 puis une réplique à la baisse de 10% en 2026

La baisse de la valeur des actions entraînerait :

- une très forte volatilité du SCR due au risque marché mais surtout à la plus faible capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques ;
- la diminution des fonds propres liée à la baisse des actions

La baisse du SCR qui diminue plus vite que les fonds propres entraîne cette décroissance très rapide du taux de couverture.

Scénario redouté action (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	244%	185%	202%	195%
Ecart vs central (%)		0%	-32%	-35%	-40%
Ecart vs central (point)		0	-85	-108	-131

Le phénomène simultané d'augmentation du SCR et de diminution des fonds propres entraîne une décroissance très rapide du ratio de couverture du SCR (perte de 131 points) à la fin de la période de projection.

Le second scénario concerne la sensibilité face à un choc de spread.

L'hypothèse centrale de ce scénario réside dans une augmentation supplémentaire du spread du marché obligations entreprise (+100 Bps) sur l'exercice 2024 par rapport au scénario central, qui se répercute ensuite sur les autres exercices. Le choc de spread intègre un effet contracyclique avec l'ajustement de la volatilité des taux (VA) à partir de 2024 par rapport au scénario central. Les autres hypothèses restent aussi inchangées (en particulier le prévisionnel d'activité, le taux de sinistralité à l'ultime, le taux de primes cédées en réassurance, la composition du portefeuille).

Scénario redouté spread (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	244%	267%	293%	321%
Ecart vs central (%)		0%	-1%	-5%	-1%
Ecart vs central (point)		0	-3	-17	-4

Ce choc reste contenu. L'ajustement de volatilité adapté au scénario de stress amortit une grande partie le choc de spread.

Le troisième scénario concerne la sensibilité face à un changement de périmètre d'application du choc de spread intégré dans le besoin global de solvabilité (BGS).

Ce troisième scénario matérialise un possible changement de réglementation sur le risque de spread avec une augmentation du périmètre d'exposition des obligations. Il applique le choc à l'ensemble des obligations du portefeuille et prend en compte de l'ajustement de la volatilité (VA) défini dans le scénario central

Scénario BGS avec VA (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	197%	217%	248%	286%
Ecart vs central (%)		-19%	-20%	-20%	-12%
Ecart vs central (point)		-47	-53	-62	-39

Ce scénario montre une nouvelle fois la sensibilité du ratio de couverture du SCR au périmètre pris en compte pour les obligations. Si ce scénario ne modifie pas les fonds propres SII, l'impact sur le SCR est important du fait de l'augmentation du SCR marché.

Le quatrième scénario concerne la sensibilité du scénario central face à un test de résistance.

Ce scénario montre la sensibilité du scénario central face à un ou plusieurs phénomènes (marché et/ou technique). Il est défini comme un scénario où l'appétence sur le ratio de couverture serait atteinte en 2024 et nécessiterait des futures décisions de gestion.

Par rapport au scénario central, on suppose une baisse de la performance des actions de 30% en 2024 ainsi qu'une hausse de l'inflation.

Scénario résistance (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	209%	160%	207%	238%
Ecart vs central (%)		-14%	-41%	-33%	-27%
Ecart vs central (point)		-35	-110	-103	-87

Ce scénario nous montre encore la sensibilité du ratio de couverture du SCR aux facteurs exogènes (cours des actions/ inflation).

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit.

L'évaluation du risque de crédit relatif aux placements financiers est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché. L'analyse de ce risque est présentée en section C.2.

L'exposition au risque de contrepartie de GPM Assurances SA est de deux types :

- L'exposition de type 1 dite « notée » : elle est liée aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque (compte courant et actif transparent) ;
- l'exposition de type 2 dites « non notée » : elle est liée essentiellement aux créances. On distingue les créances de plus de trois mois et les créances de moins de trois mois.

C.3.2. Evaluation du risque

Le risque de contrepartie s'évalue par l'agrégation des types 1 et 2 :

- le « type 1 » intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque prend en compte dans son calcul du risque les éléments suivants :
 - o les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o les *Best Estimate* cédés ;
 - o l'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
- Le « type 2 » prend en compte dans son calcul du risque le montant des créances en distinguant les créances de plus et celles de moins de 3 mois. Il intègre les éléments suivants :
 - o les créances nées d'opérations diverses ;
 - o les créances d'impôts et taxes.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des expositions et la répartition du SCR de contrepartie par typologie de contrepartie au 31 décembre 2023:

	Contrepartie	Exposition (en k€)	Répartition (en %)
Type 1	Banques	17 624	86%
	Réassureurs	1 437	7%
Type 2	Créances	1 337	7%
Total		20 399	100%

(*) avant prise en compte des nantissements

Sous modules	Résultats 2023 (en k€)
Type 1	1 150
Type 2	1 366
Effet de diversification	-161
Risque de défaut	2 355

Le risque de type 1 représente 49 % du SCR de contrepartie.

C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi

Afin d'atténuer les risques, le plan de réassurance de GPM Assurances SA répond aux objectifs suivants :

- lisser, céder un risque peu mutualisé afin de diminuer la volatilité du résultat ;
- diminuer le besoin en capital ;
- céder un risque peu maîtrisé ;
- acheter une expertise au réassureur ;
- renforcer des liens avec un réassureur.

GPM Assurances SA définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs. Le plan de réassurance privilégie dans la mesure du possible les partenaires historiques de Groupe Pasteur Mutualité.

Le placement d'une partie du programme auprès d'un nouveau réassureur fera l'objet d'une discussion entre le Directeur de l'actuariat et le Directoire.

Ce nouveau réassureur sera sélectionné selon sa maîtrise technique du risque, sa notation financière (A- minimum), sa part de marché sur le marché français, sa capacité en matière d'assistance technique et son organisation administrative (cela garantissant une réactivité et un service de proximité).

Le risque de défaut des réassureurs est limité également à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Dans le cadre du scénario central, le SCR de contrepartie évolue de la façon suivante :

SCR Contrepartie scénario central (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
SCR Contrepartie type 1	1078	1078	1078	1078	1078
SCR Contrepartie type 2	1367	1367	1367	1367	1367
SCR Contrepartie	2 434				

Eu égard de son niveau de SCR, le risque de contrepartie n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'exercice ORSA 2023.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

Le risque de liquidité, est le risque de ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Ce risque concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement et est élevé si les conditions de marché se dégradent. Ce risque dépend fortement de la typologie du passif. L'activité d'épargne est exposée au risque de liquidité du fait de l'option de rachat qu'offre la plupart des produits d'épargne en fonds euros.

C.4.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de liquidité s'effectue en deux temps.

Une première analyse de l'état de liquidité permet de statuer sur un éventuel besoin de liquidité.

Si tel est le cas, une seconde analyse permettra d'affiner les conclusions tirées de l'état de liquidité et de prendre en compte d'autres scénarios de stress pour estimer les flux entrants et sortants (avec prise en compte éventuelle des affaires nouvelles, nouvelles hypothèses de projections des taux de rachats et des taux d'évolution de l'actif).

Le risque de liquidité est suivi au travers :

- le suivi des différentes natures d'asymétrie entre actifs et passifs, les flux et la durée ;
- le suivi du risque de taux avec un stress-test à la hausse ;
- les travaux sur la liquidité des placements.

La majorité des risques assurés correspondent à du risque vie.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures calculé conformément à l'article 260, paragraphe 2 du Règlement Délégué se monte à 1 346 k€ sur la partie vie et est nul sur la partie non-vie.

C.4.4. Plan de maîtrise et de suivi

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPCVM sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

Le mandataire effectue des stress-tests sur l'ensemble des titres du portefeuille géré.

C.4.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

Outre le scénario de rachat maximum qui teste aussi un besoin de liquidité et présenté au niveau des risques techniques, la liquidité peut être appréhendée par un choc de taux à la hausse.

Pour rappel dans le cadre du scénario central, les performances des obligations suivent la courbe des taux 10 ans qui convergent vers un taux à 2,66% à partir de 2025.

L'ORSA permet de réaliser deux types de tests de résistance aux taux.

Le scénario redouté taux prévoit une augmentation de ce taux de 100bp en 2023 par rapport au scénario central, soit un taux à 3%. Les autres hypothèses restent identiques à celles du scénario central notamment les lois de rachats structurelles et conjoncturelles.

Scénario redouté taux (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	257%	282%	320%	332%
Ecart vs central (%)		5%	4%	3%	2%
Ecart vs central (point)		13	12	10	7

Les écarts du taux du ratio de couverture du SCR selon le niveau de rachat représentent un gain de 13 points au maximum en 2023 et 7 points en fin de période de projection.

Le second type de scénario concerne la sensibilité du scénario avec des chocs action et taux.

L'objectif est de matérialiser la résistance sur le risque marché en considérant un double choc (hausse des taux et baisse des actions). L'idée sous-jacente est qu'un choc sur un type d'actifs (hausse des taux) pourrait entraîner une répercussion avec un choc sur une autre ligne d'actifs (baisse de la performance des actions).

Scénario redouté action + taux (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	257%	194%	210%	198%
Ecart vs central (%)		5%	-28%	-32%	-39%
Ecart vs central (point)		13	-76	-101	-127

Ce scénario matérialise la volatilité du ratio de couverture du SCR lorsque les actifs subissent plusieurs chocs consécutifs sur 2 catégories d'actifs différents. Toutefois, bien que la perte de points de couverture soit conséquente (127 points en 2026), GPM Assurances SA aurait un niveau de couverture bien supérieur à celui de son appétence avec un ratio de couverture quasiment à 200%.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

Les données concernant la cartographie des processus et la cartographie des risques opérationnels sont recensées dans l'application dédiée e-Front :

- identification des risques opérationnels ;
- évaluation des impacts (financier, de réputation et de conformité) et occurrences ;
- décisions de traitement des risques et description des dispositifs de maîtrise des risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire la criticité du risque ;
- suivi des DMR, des taux d'avancement des plans d'action, avec évaluation de la criticité après mise œuvre du DMR ;
- identification des contrôles mis en œuvre au niveau 1 et au niveau 2.

C.5.2. Evaluation du risque

Aux fins d'évaluer la criticité du risque, il est mis en place un référentiel unique d'évaluation : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- soit par une approche par nombre d'occurrences ;
- soit par la probabilité d'être exposé à un risque sur une période donnée.

Fréquence d'exposition dans le temps	Probabilité d'occurrence
1 - Une fois tous les 10 ans ou moins	1 - < ou = 0,1%
2 - Une fois tous les 5 ans	2 - < ou = 0,5%

3 – Annuel	3 - < ou = 1%
4 – Semestriel	4 - < ou = 5%
5 – Trimestriel	5 - < ou = 10%
6 – Mensuel	6 - < ou = 25%
7 - Hebdomadaire ou plus	7 - > 25%

La gravité de la situation à risque est mesurée en évaluant 3 types d'impacts :

Impact Financier	Impact de Réputation	Impact de Conformité
1 - Nul ou quasi nul	1 - Aucun ou visible uniquement en interne	1 - Inexistant
2 - Moins de 10k€	2 - Dégradation de l'image auprès de peu de clients/fournisseurs	2 - Faible
3 - >= 10k€ et < 50k€	3 - Mention dans la presse locale ou visible par les syndicats professionnels	3 - Moyen : non-conformité mineure, marge d'amélioration possible
4 - >= 50k€ et < 250k€	4 - Mention dans la presse spécialisée	4 - Fort : non-conformité à la réglementation, points d'amélioration significatifs, ou remarque de l'ACPR
5 - >= 250k€ et < 500k€.	5 - Mention dans la presse / média national / réseaux sociaux	5 - Critique : risque de sanction légale / fiscale / administrative. Non-respect d'un critère d'agrément
6 - >= 500k€ et < 1 M€.		
7 - >= 1M€		

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels. Les contrôles de second niveau ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque opérationnel de la formule standard dont la valorisation est de 3 377 k€ à fin 2023.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incidents est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel de GPM Assurances SA et le suivi de cet indicateur.

C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'appétence au risque est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous différentes dimensions. En l'occurrence, la métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA et pilotée par la fonction gestion des risques qui propose le cadre d'appétence aux risques au Directoire et au Conseil de surveillance.

Le niveau d'appétence aux risques opérationnels étant fixé, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle conformité et contrôle interne qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques qui fixent les limites de tolérance aux risques opérationnels.

L'appétence au risque de GPM Assurances SA est déterminée en référence au taux de couverture du SCR en fonction des fonds propres et répond à un double objectif :

- veiller à ce que cette appétence aux risques accompagne l'ambition et ne soit pas un frein excessif dans la stratégie ;

- trouver une fixation du seuil minimum qui ne nécessite pas une actualisation annuelle de la méthode.

Pour déterminer ce seuil minimum, la détermination de l'appétence se base sur le dernier ratio projeté dans le cadre de l'ORSA afin d'intégrer l'ensemble les éléments les plus récents.

Les tolérances fixées, qui sont fonction des niveaux de criticité évalués, sont définies selon 4 niveaux de tolérance (faible, moyen, élevé, critique).

Pour les niveaux de criticité situés hors des zones de tolérance, il est contrôlé la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques, en particulier la mise en œuvre d'un plan d'action visant à réduire le niveau du risque. Un suivi régulier est réalisé par les Contrôleurs permanents et conformité et une nouvelle évaluation est réalisée lorsque le plan d'action est achevé.

Les évaluations sont conduites à dire d'experts par les responsables de processus, qui sont accompagnés dans cette démarche par les Contrôleurs permanents et conformité du Pôle conformité et Contrôle interne. Les contrôles de niveau 2 ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'ensemble des résultats est à disposition du Président du Directoire, des fonctions clés et de l'ensemble des Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front. Ces résultats sont également suivis par le Comité d'audit et des risques et communiqués à la fonction gestion des risques.

C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque opérationnel n'est pas considéré comme un risque majeur et n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2023.

C.6. Autres risques importants

Redouté inflation

Ce scénario matérialise une inflation supérieure avec une répercussion au niveau des frais mais aussi des obligations indexées inflation. L'objectif est de mesurer la résistance à une augmentation significative de l'inflation au regard des objectifs exprimés dans le questionnaire inflation de l'ACPR de 2023 (Projections macroéconomiques Banque de France-décembre 2022).

<i>Evolution Inflation</i>	2023	2024	2025	2026
Redouté Inflation	6,00%	4,00%	4,00%	0,00%
Ecart avec le scénario central	0,00%	2,50%	1,50%	2,00%

<i>Scénario inflation (en k€)</i>	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de couverture	200%	209%	249%	307%	358%
Ecart vs central (%)		-14%	-8%	-1%	10%
Ecart vs central (point)		-35	-22	-3	32

Le besoin en capital baisse proportionnellement de manière plus importante et le ratio de couverture du SCR se trouve alors augmenté par rapport au scénario central bien que la richesse (fonds propres prudentiels) soit moindre en fin de projection (+32 points).

Risque de durabilité

Au niveau de la durabilité de GPM Assurances SA, 3 types de risques ont été identifiés en 2023 avec un impact possible : les risques de transition, les risques de responsabilité et les risques climatiques.

Les risques de transition notamment ceux liés aux combustibles fossiles se définissent comme l'analyse à long terme des décisions d'investissement afin de se prémunir d'un problème de liquidité et/ ou de solvabilité. Enjeu de veille pour anticiper la dégradation des actifs et une possible inadéquation actif-passif, ils se déclinent à ce stade de la façon suivante :

- le risque d'une exigence en capital supplémentaire sur certaines actions ou obligations ;
- l'aggravation du risque crédit (risque de spread) correspondant au risque de dégradation de la notation de certains émetteurs disposant d'un risque de durabilité élevé (pouvant aller jusqu'à son défaut) ;
- le risque de dévaluation d'un actif financier dans certains secteurs d'activités (notamment immobilier avec passoire thermique, entreprises avec un fort déficit d'image à la suite d'un évènement avec des aspects environnementaux) ;

Les risques de responsabilité qui concernent le risque de l'organisme d'assurance à être considérée comme partiellement responsable du changement climatique :

- le risque de non-conformité à la réglementation environnementale pouvant entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et des pertes financières ;
- le risque de réputation avec des réglementations qui demanderont de plus en plus de transparence afin de permettre la comparabilité des acteurs et d'apporter un risque d'attractivité croissant ;
- le risque de litige avec la contestation de tiers sur des mesures prises par l'organisme d'assurance afin d'intégrer les risques de durabilité notamment avec le greenwashing ;

Les risques climatiques (aussi appelés risques physiques) matérialisent les impacts du modèle économique des modifications survenus à la suite de l'intégration des risques climatiques notamment l'adaptation de la tarification et du provisionnement sur des durations longues et une revue possible du plan de réassurance. Ces risques devront être évalués et, si nécessaire, générer des adaptations des règles dans les politiques écrites :

- le risque souscription en non-vie (tarification/ provisionnement) avec les impacts des risques de durabilité ;
- le risque de réassurance avec une possible inadéquation du niveau de couverture en assurance de personnes.

La plupart de ces risques existent déjà et sont cartographiés, certains sont déjà quantifiés et des tolérances sont déjà établies, d'autres sont appréhendés sous la forme de stress-test comme un risque de dévaluation :

- au niveau des risques de souscription avec le risque de réassurance ;
- au niveau des risques de marché avec le risque de crédit, le risque action et le risque immobilier pour la dévaluation des actifs ;
- au niveau des risques stratégiques avec le risque de marque et risque de mutation technologique pour le risque de réputation ;
- au niveau du risque opérationnel avec le risque de non-conformité à la réglementation environnementale.

A ce stade, le risque de durabilité ne présente pas de risques supplémentaires non identifiés et ne nécessite pas la création d'une famille de risque spécifique à intégrer dans le besoin global de solvabilité.

Toutefois, GPM Assurances SA suit attentivement les consultations publiques de l'EIOPA sur le risque de duration, notamment celle publiée le 13 décembre 2023 qui précise des réflexions sur la quantification de ces risques au niveau prudentiel.

C.7. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les bilans 2022 et 2023 de GPM Assurances SA, sous les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II, sont présentés ci-après en grandes masses.

<i>En k€</i>	Solvabilité II Inventaire 2023	Solvabilité II Inventaire 2022	Solvabilité I Inventaire 2023	Solvabilité I Inventaire 2022
Actifs				
Placements	839 634	837 419	818 266	861 514
<i>Actions</i>	74 672	66 507	16 005	16 501
<i>Obligations</i>	557 831	560 562	608 050	636 219
<i>Fonds de placements</i>	169 833	203 744	161 937	202 189
<i>Immobilier</i>	30 627	0	25 603	0
<i>Autres</i>	6 670	6 606	6 670	6 606
Placements UC	86 800	83 884	86 800	83 884
Part des réassureurs dans les PT	1 392	1 523	1 429	1 782
Trésorerie	14 783	9 003	14 783	9 003
Impôts différés actifs	-	-	-	-
Autres actifs	8 071	3 186	8 071	3 186
Total	950 681	935 016	929 350	959 370
Passif				
Provisions techniques vie	714 846	719 300	719 168	754 285
<i>Meilleure estimation</i>	702 540	705 770	-	-
<i>Marge pour risques</i>	12 306	13 530	-	-
Provisions techniques UC	83 874	81 578	86 976	83 904
<i>Meilleure estimation</i>	82 497	80 106	-	-
<i>Marge pour risques</i>	1 377	1 472	-	-
Provisions techniques santé-SLT	3 369	3 316	3 428	4 587
<i>Meilleure estimation</i>	3 314	3 256	-	-
<i>Marge pour risques</i>	55	60	-	-
Provisions techniques santé non-SLT	1 432	1 410	1 609	2 017
<i>Meilleure estimation</i>	1 408	1 385	-	-
<i>Marge pour risques</i>	24	25	-	-
Impôts différés passifs	0	0	0	0
Autres passifs	17 369	18 549	17 746	18 760
Total	820 889	824 153	828 926	863 553
Actif net (fonds propres)	129 792	110 862	100 424	95 817

L'immobilier papier, les fonds non-côtés et les fonds monétaires sont classés dans le poste fonds de placement.

D.1. Actifs

D.1.1. État des actifs

Avant transposition, l'exposition est principalement obligataire, elle se présente comme suit pour l'exercice 2023 (elles sont exprimées en valeur de marché).

Exposition (en K€ et %)	Valeur nette comptable		Valeur de marché	
	En K€	En %	En K€	En %
Obligations	607 661	74%	557 831	66%
Actions	16 005	2%	74 672	9%
Fonds	160 164	19%	167 671	20%
OPCVM Actions	61 815	7%	63 546	8%
OPCVM oblig/convertibles	74 024	9%	71 978	9%
Fonds private equity et debt	12 874	2%	17 526	2%
Fonds immobilier	11 450	1%	14 621	2%
OPCVM Monétaire	0	0%	0	0%
SCI Immobiliers	25 603	3%	30 624	4%
Monétaire	14 783	2%	14 783	2%
Total	824 217	100%	845 582	100%

Les titres sont évalués en SII à la valeur de marché coupons courus inclus sur des marchés réglementés et liquides avec des valorisations quotidienne.

Les titres sont évalués dans les comptes sociaux en valeur nette comptable.

L'écart entre le bilan SII et les comptes sociaux correspond à la plus ou moins-value latente.

D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres étant cotés sur des marchés réglementés GPM Assurances SA ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

Pour les fonds non cotés, la valorisation est calculée sur la base du 30/09/YYYY communiquée dans les reportings et certifiée par les commissaires aux comptes avec +/- les flux reçus ou payés.

D.1.3. Impôts différés

Montant des impôts différés passifs : 0 k€.

Dans les calculs effectués, il n'a pas été considéré d'impôts différés actif.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Référentiel retenu

Selon la norme Solvabilité II, les provisions techniques sont constituées de la meilleure estimation ("*best estimate*") et de la marge de risque.

Le calcul du *best estimate* consiste à retenir la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs (primes, prestations et frais) actualisés selon la courbe des taux sans risque. Le *best estimate* est calculé brut et net de cession.

Il est ventilé entre les engagements contractuels au taux minimum garanti (TMG) et ceux résultant de la participation aux bénéfices future. Dans la terminologie Solvabilité II, les premiers sont appelés "*best estimate garanti*" (ou BEG) et les seconds, participation aux bénéfices future discrétionnaire (ou FDB).

La FDB intervient dans le calcul de la marge de solvabilité (SCR). Elle correspond au montant maximum de pertes qui pourraient être imputées à la participation des assurés en cas de scénario de choc.

Pour les besoins de la modélisation, le portefeuille de GPMA a été segmenté en canton pour prendre en compte toutes les différentes clauses contractuelles de taux minimum garanti et de participation aux bénéfices.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés sur la base des données du portefeuille de contrats en tenant compte d'hypothèses attachées aux dispositions contractuelles actuelles, aux données historiques, aux données de marché et aux politiques définies par l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développement.

GPM Assurances SA s'est conformée aux indications fournies par l'ACPR : elle a utilisé la courbe des taux publiée par l'EIOPA en janvier pour l'exercice inventorié.

Parmi les mesures optionnelles ou transitoires, GPM Assurances SA a choisi de retenir l'application du « *volatility adjustment* ».

D.2.2. Inventaire des provisions techniques

En vision Solvabilité II, le passif de GPM Assurances SA est décomposé des 6 lignes d'activité (LoB) présentées ci-après, en synthèse.

31/12/N (en k€)	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Lob 1 : frais médicaux	372	366	0	6
Lob 2 : protection du revenu	1 060	1 043	69	17
Lob 29 & 33 : santé SLT	3 369	3 314	1 074	55
Lob 30 : vie avec PB	713 905	701 615	0	12 290
Lob 31 : unités de compte	83 874	82 497	0	1 377
Lob 32 : autre assurance vie	941	925	249	16
Total	803 521	789 759	1 392	13 762

Les provisions techniques relatives à ces différentes garanties ont été évaluées selon des méthodologies différentes en cohérence avec leurs natures de risque.

Les provisions sont calculées dans Solvabilité II suivant des méthodes qui sont rappelées ci-dessous :

- épargne-retraite avec PB (Contrats individuels) : approche stochastique à l'aide d'un modèle actif-passif ;
- autres produits : approche déterministe.

Aucune provision S I n'est conservée sous Solvabilité II.

D.2.3. Définition de la frontière des contrats

Les frontières de contrats considérées par GPM Assurances SA sont les suivantes :

- pour les contrats d'assurance vie épargne retraite ayant une fiscalité Madelin : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs avec une estimation prudente des primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres contrats d'assurance vie épargne retraite : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs sans prendre en compte les primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;

- pour les contrats d'assurance vie entière et capital obsèques : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance de prêts Pharmateam : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance vie Dexia, Adoha, prévoyance forfaitaire : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des sinistres constatés au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance non-vie Dexia, Assor, GAV, CIR, Adoha, prévoyance forfaitaire, Santé Hospi : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours ou renouvelés au 31 décembre de l'année.

D.2.4. Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II

D.2.4.1. Meilleure évaluation

Une modélisation actif-passif en stochastique pour prise en compte des coûts d'options et garanties a été utilisée sur le périmètre des contrats Altiscore, Repag et AGMF Epargne. Les calculs prennent en compte :

- les flux futurs (primes, sinistres et frais) ;
- les produits financiers ;
- la participation aux bénéfices ;
- la provision pour participation aux bénéfices constituée au 31 décembre ;
- les revalorisations futures.

Les autres périmètres sont modélisés suivant des lois d'expérience ou réglementaire. Les périmètres les moins significatifs sont projetés suivant des approches simplifiées.

Le tableau ci-après récapitule le montant des « *Best estimate* » bruts de la FDB (« *Future Discretionary Benefit* ») de GPM Assurances SA mentionnés BE.

En k€	BE vie	BE santé SLT	BE santé non-SLT	Total
Montant brut de réassurance 2022	785 877	3 256	1 385	790 517
Montant brut de réassurance 2023	785 037	3 314	1 408	789 759
Variation	-0,11 %	1,78 %	1,67 %	-0,10 %
Montant cédé 2022	258	1 204	61	1 523
Montant cédé 2023	249	1 074	69	1 392
Variation	-3,69 %	-10,80 %	13,88 %	-8,60 %

D.2.4.2. Impact de la correction pour volatilité (VA)

Le tableau suivant quantifie la non prise en compte de la « *volatility adjustment* » dans le calcul de la meilleure estimation des engagements au 31/12/2023.

En k€	BE avec VA	BE sans VA	Variation
BE vie	785 037	788 568	0,45%
BE santé similaire à la vie	3 314	3 365	1,55%
BE santé similaire à la non-vie	1 408	1 412	0,25%
Total	789 759	793 345	0,45%

D.2.4.3. Marge de risque

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la duration des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La formule correspondante est la suivante :

$$Risk_Margin_Globale = CoC * RM_Duration * \frac{SCR_hors_Market}{1 + r_1}$$

Où :

- Coc : taux du coût du capital ;
- RM_Duration : duration modifiée ;
- SCR_hors_Market : SCR sans prise en compte du SCR Marché et de l'ajustement dû aux impôts différés ;
- le taux de maturité 1 an, issu de la courbe des taux sans risque.

Ainsi, la marge de risque de GPM assurances SA s'élève à 13 762 k€ à l'inventaire 2023, contre 15 089 k€ à l'inventaire 2022, soit une baisse de 9%. Cette baisse s'explique par celle du SCR de souscription vie (cf §E.2.1.1).

D.2.5. Niveau d'incertitudes

Sur l'épargne/retraite, qui constitue la majeure partie du portefeuille, les principales sources d'incertitude reposent sur les hypothèses et sur la méthode.

➤ Incertitudes liées aux hypothèses :

- La loi de rachat conjoncturel, qui est difficile à calibrer compte tenu du manque de données. GPM assurances SA a retenu la borne inférieure de la fonction proposée par l'ACPR : le choix de la « borne inférieure » vise à traduire le caractère peu « volatile » des assurés.
- Une nouvelle loi de rachat structurel est retenue, cette dernière est calibrée sur la base de l'historique observé
- Backtesting et définition de la règle de PB : le taux cible n correspond au maximum entre :
 - taux cible n-1 – 0,2% ;
 - minimum entre (taux 10 ans – taux de chargements ; taux cible n-1 + 0,2%) ;
 - TMG

Cela implique que le taux cible ne peut pas augmenter ou diminuer de manière symétrique de plus de 0,2% par rapport au taux cible n-1 et qu'il dépend de la conjoncture économique et plus particulièrement du taux 10 ans.

- La politique d'allocation stratégique modélisée consiste en un rebalancement des actifs pour atteindre l'allocation initiale. Elle devra être confrontée avec la politique d'allocation stratégique effectivement appliquée.

➤ Incertitude liée à la méthode

La séparation des comptes de PB entre Altiscore épargne (Altiscore 1 et 2) et Altiscore rentes (Altiscore 3) n'est pas gérée dans le modèle. En effet, dans la pratique, les actifs en face d'Altiscore ne sont pas séparés entre épargne et rentes. Ce point de modélisation demanderait de lourds développements non effectués à date afin de dupliquer le canton existant en 2 cantons.

D.3. Autres passifs

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2023, la valorisation dans les comptes sociaux étant identique :

- dettes nées d'opérations d'assurance : 11 693 k€ ;
- dettes nées d'opérations de réassurance : 396 k€ ;
- autres dettes : 4 453 k€ ;
- autres passifs : - k€ ;

TOTAL : 16 543 k€

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

GPM Assurances SA n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Fonds propres actuels

Les fonds propres sociaux sont au 31/12/2023 de 100 424 k€. Les fonds propres SII de niveau 1 non restreint s'établissent à 129 792 k€, contre 110 862 k€ à l'inventaire 2022. La prise en compte de l'impact de l'arrêté PPE du 28/12/2019 est maintenu.

L'étude du passage des fonds propres comptables aux fonds propres économiques montre un écart de normes sur l'évaluation des actifs financiers (à la hausse) plus important que sur les provisions techniques (à la hausse également), comme illustré ci-après.

En k€	Solvabilité II	Comptes sociaux	Variation	Variation en % des comptes sociaux
Actifs financiers	926 434	905 066	21 369	2,4 %
Provisions cédées	1 392	1 429	-37	-2,6 %
Provision techniques	-803 521	-811 557	8 036	1,0 %
Impôts différés	0	0	-	0,0 %
Autres actifs	22 854	22 854	0	0,0 %
Autres passif	-17 369	-17 369	0	0,0 %
Fonds propres	129 792	100 424	29 368	29,2 %

L'évolution des fonds propres S2 entre 2022 et 2023 est présentée ci-dessous :

En k€	Fonds propres S2 2023	Fonds propres S2 2022	Variation	Variation en %
Actifs financiers	926 434	921 303	5 131	1 %
Provisions cédés	1 392	1 523	-131	-9 %
Provisions techniques	-803 521	-805 604	2 084	0 %
Impôts différés	0	0	0	0 %
Autres actifs	22 854	12 189	10 665	87 %
Autres passifs	-17 369	-18 549	1 180	6 %
Fonds propres	129 792	110 862	18 929	17 %

Avec les hypothèses retenues, les fonds propres économiques avant impôts (NAV) hors fonds excédentaires au titre de l'arrêté PPE du 28/12/2019 sont égaux à 129 792 k€ donc supérieurs capitaux propres sociaux (100 à l'actif net comptable (100 424 k€) – voir état s.02.01.01.

Le montant d'impôt différé est alors estimé par application du taux d'imposition :

$$\text{Passif d'impôts différés} = 0 \text{ k€}$$

Les fonds propres comptables ont une structure simple : ils sont composés du capital social de 55 556 k€, de primes d'émission de 1 588 k€, du report à nouveau, du résultat de l'exercice ainsi que d'un poste "autres réserves" comprenant la réserve de capitalisation (19 983 k€) et d'un poste autre réserve.

En norme Solvabilité II, tous ces éléments constituent des fonds propres de niveau 1 car immédiatement disponibles et affectables en priorité à l'indemnisation des assurés dans l'éventualité d'une liquidation. En revanche, seuls le capital social, les primes d'émission et l'impact de l'arrêté PPE (en fonds excédentaires) correspondent à une rubrique spécifique de l'état s.23.01.01; tous les autres éléments entrant dans la composition de la réserve de réconciliation.

En k€	Inventaire 2023	Inventaire 2022	Variation	Variation en %
Excédent d'actif sur passif	129 792	110 862	18 929	17 %
Actions propres (détenues directement et	0	0	0	-100 %
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	0	-100 %
Autres éléments de fonds propres de base	91 338	87 867	3 471	4 %
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0	0	0	-100 %
Réserve de réconciliation	38 453	22 995	15 458	67 %

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

GPM Assurances SA a choisi d'utiliser la formule standard.

Pour chaque risque élémentaire appartenant au module « Marché », « Vie » et « Santé SLT », le SCR est obtenu à partir d'un nouveau calcul du BE qui prend en compte le choc associé.

Le SCR de contrepartie a été calculé à l'aide du « *helper tab* » fourni par l'EIOPA.

Il a été retenu un ajustement du SCR au titre des capacités d'atténuation des chocs par les impôts différés au niveau du montant de l'impôt différé passif comptabilisé au bilan Solvabilité II.

E.2.1. Détail du calcul du SCR

Le tableau qui suit détaille le SCR en vision net d'absorption par les provisions techniques.

En €	2023	2022	Variation
SCR souscription vie	13 739	16 754	-18 %
SCR souscription Santé SLT	819	408	101 %
Santé non SLT	37	38	-2 %
SCR marché	40 359	39 051	3 %
SCR contrepartie	2 355	2 434	-3 %
SCR de base	46 781	47 110	-1 %
SCR opérationnel	3 377	3 427	-1 %
Ajustement par impôts différés	0	0	-100 %
SCR	50 158	55 356	-9 %

(*) A noter que le SCR final ne correspond pas à la somme du SCR de base, net et du SCR opérationnel car l'ajustement du SCR par les provisions techniques est inférieur à la différence entre le BSCR brut et le BSCR net. En effet, sur Altiscore et AGMF, la FDB est insuffisante pour permettre de bénéficier pleinement de l'effet d'absorption du SCR par les provisions techniques.

Le SCR est en baisse de 9% en 2023 du fait :

- d'une légère hausse du SCR marché (3%) expliquée principalement par la hausse du SCR Immobilier due aux nouvelles acquisitions ;
- d'une baisse de 18% SCR souscription vie expliqué par une forte baisse du SCR de longévité et de rachat.

E.2.2. Présentation du MCR

Pour le calcul du Minimum Capital Requis (MCR), GPM Assurances S.A. utilise la méthode de la formule standard, conforme à la directive Solvabilité II.

En k€	2023	2022	Variation
MCR	15 478	16 386	-6 %

Le MCR baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse du SCR.

E.2.3. Solvabilité de GPM Assurances SA

Le tableau ci-après détaille le MCR, le SCR et les fonds propres de couverture pour les exercices 2022 et 2023.

En k€	2023	2022	Variation
SCR	50 158	55 356	-9 %
MCR	15 478	16 386	-6 %
Fonds propres économiques	129 792	110 862	17,1 %
Taux de couverture du SCR	259 %	200 %	58
Taux de couverture du MCR	839 %	677 %	162

Au 31/12/2023, le ratio de couverture du SCR de GPMA est de 259 % (en évolution de 58 pts par rapport à l'exercice précédent) alors que le ratio de couverture de son MCR s'élève à 839 % (en évolution de 162 pts par rapport à l'exercice précédent).

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GPM Assurances SA n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GPM Assurances SA n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2023, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté pour GPM Assurances SA.

E.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

F. Annexes – QRT et liste des actifs

F.1. S.02.01.01 - Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	839 634,33
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	30 627,09
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,15
Actions	R0100	74 672,15
Actions - cotées	R0110	74 672,15
Actions - non cotées	R0120	0,00
Obligations	R0130	557 831,48
Obligations d'État	R0140	233 819,82
Obligations d'entreprise	R0150	324 011,65
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	169 833,32
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 605,50
Autres investissements	R0210	64,64
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	86 800,10
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 242,38
Avances sur police	R0240	1 242,38
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 392,03
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	69,40
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	69,40
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 322,64
Santé similaire à la vie	R0320	1 074,07
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	248,56
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 037,78
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	331,62
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 458,35
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	14 783,47
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,82
Total de l'actif	R0500	950 680,89

		Valeur Solvabilité II
		C0010

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 431,75
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 431,75
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	1 408,24
Marge de risque	R0590	23,51
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	718 214,68
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 369,06
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	3 313,74
Marge de risque	R0640	55,33
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	714 845,61
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	702 539,88
Marge de risque	R0680	12 305,74
Provisions techniques UC et indexés	R0690	83 874,08
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	82 496,73
Marge de risque	R0720	1 377,36
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	469,28
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	356,60
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,07
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 693,58
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	396,02
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 453,15
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	820 889,21
Excédent d'actif sur passif	R1000	129 791,67

F.4. S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			rentes decouplant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		rentes decouplant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	701 615,13		82 496,73	0,00		924,75	0,00	0,00	0,00	785 036,60		1 231,29	0,00	2 082,45	0,00	3 313,74
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		248,56	0,00	0,00	0,00	248,56		861,62	0,00	212,46	0,00	1 074,07
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	701 615,13		82 496,73	0,00		676,19	0,00	0,00	0,00	784 788,04		369,67	0,00	1 869,99	0,00	2 239,66
Marge de risque	R0100	12 290	1 377						0	0	13 683	21			35	0	55,33
Provisions techniques - Total	R0200	713 904,67	83 874,08			940,95			0,00	0,00	798 719,70	1 251,85			2 117,22	0,00	3 369,06

F.6. S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	55 555,75	55 555,75		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 587,92	1 587,92		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00	0,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	34 194,76	34 194,76			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	38 453,24	38 453,24			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	R0290	129 791,67	129 791,67	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	129 791,67	129 791,67	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	129 791,67	129 791,67	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	129 791,67	129 791,67			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	129 791,67	129 791,67			
Capital de solvabilité requis	R0580	50 157,77				
Minimum de capital requis	R0600	15 478,40				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0,01				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	129 791,67
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	91 338,43
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	38 453,24
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 345,86
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0,00
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 345,86

F.7. S.25.01.01 - SCR

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	125 638,75		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 354,81		
Risque de souscription en vie	R0030	46 944,69		
Risque de souscription en santé	R0040	838,16		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-30 103,15		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	145 673,25		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	3 376,97		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-98 892,45		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0,00		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	50 157,77		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type a	R0211			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type b	R0212			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type c	R0213			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type d	R0214			
Capital de solvabilité requis	R0220	50 157,77		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	50 157,77		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00		
Approach to tax rate		C0109		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2		
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		C0130		
LAC DT	R0640	0,00		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00		
LAC DT maximale	R0690	0,00		

F.8. S.28.02.01 – MCR

Calcul du MCR global			
		C0130	
MCR linéaire	R0300	15 478,40	
Capital de solvabilité requis	R0310	50 157,77	
Plafond du MCR	R0320	22 571,00	
Plancher du MCR	R0330	12 539,44	
MCR combiné	R0340	15 478,40	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200,00	
Minimum de capital requis	R0400	15 478,40	
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	266,68	15 211,73
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	864,17	49 293,60
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	388,88	22 182,12
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	216,04	12 323,40
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	266,68	15 211,73
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500,00	3 700,00
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500,00	15 211,73